

ANALYSE DES DYNAMIQUES D'ORGANISATION DU MONDE RURAL DANS LE SAHEL  
LE CAS DU SENEGAL



— SOMMAIRE —

	<u>Pages</u>
Calendrier de la mission	3
Liste des sigles employés	4
INTRODUCTION	5
A - CADRE GENERAL DE L'ETUDE	
I. BREF HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ORGANISATION DU MONDE RURAL AU SENEGAL	
1) Une option fondamentale : la culture de l'arachide pour l'exportation	6
2) Une erreur répétée : une organisation du monde rural imposée et sans participation	7
II. LES REFORMES AYANT CONTRIBUE A LA MISE EN PLACE DU SYSTEME ACTUEL	
1) La Décentralisation : 1972-1984	8
2) La réforme du système coopératif : 1983	10
3) La Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.) : 1984	10
III. SYNTHESE : MULTIPLICITE ET HETEROGENEITE DES INTERVENANTS, COMPLEXITE DU SYSTEME, "ESPACE" DISPONIBLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES	
B - ETUDE DE QUATRE FEDERATIONS DE GROUPEMENTS	
I. L'AMICALE DES AGRICULTEURS DU WALLO	
1) Création	14
2) Une alternative organisationnelle à la SAED pour un même but : l'agriculture irriguée	14
3) Un problème majeur : la disparition du crédit	15
4) Un impact social certain	15
5) La reproduction d'erreurs de la SAED	16
6) Bilan et perspectives	16
II. L'ASSOCIATION DES JEUNESSES AGRICOLES DE CASAMANCE (AJAC)	
1) Création	16
2) Le maraîchage : une base de départ aujourd'hui surexploitée	17
3) Un mouvement au caractère social marqué	17
4) Une organisation fortement subventionnée	17
5) L'organisation interne	18
6) Bilan et perspectives d'avenir	18

III. L'ENTENTE DES GROUPEMENTS ASSOCIES DE L'ARRONDISSEMENT DE KOUMPENTOUM

1) Création	19
2) Une tentative de réflexion préalable et intégrée	19
3) Un impact social inégal	20
4) De fortes subventions mais une volonté récente d'autonomisation	20
5) La présence incontournable d'un leader fort	21
6) Bilan et perspectives	21

IV. L'ASSOCIATION REGIONALE DES AGRICULTEURS DE LA REGION DE FATICK (A.R.A.F)

1) Création	21
2) Une structure (encore) légère	22
3) Une double possibilité de financement pour les groupements ; des taux d'autofinancement variables	22
4) Bilan et perspectives	23

V. SYNTHESE DES QUATRE ETUDES

1. Efficacité technique et économique des groupements dans le contexte de la N.P.A.

a) Remarques générales sur les activités de production	24
b) intervention dans la sécurité alimentaire	25
c) intervention dans le crédit agricole et l'épargne	26
d) intervention dans l'approvisionnement en semences et intrants	29
e) synthèse	30

2. Financement des organisations et relations avec les partenaires financiers

a) modalités et utilisations des financements	30
b) relations avec les partenaires financiers	33

3. Implications sociales des organisations rurales

a) organisation interne et rôle des leaders	33
b) place de la formation	35
c) rôle des femmes	35

4. Insertion des organisations paysannes dans le contexte national sénégalais

a) relations avec l'administration	36
b) organisations à vocation nationale	37

C - SYNTHESE GENERALE : ETAT ACTUEL ET DEVENIR POSSIBLE DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RURAUX SENEGALAIS

38

Carte de la localisation des organisations visitées

41

Bibliographie

43

Calendrier de la mission

19.07	Arrivée à Dakar
20.07	Contacts à Dakar (ENDA, CONGAD, SECER)
21.07	Contacts à Thiès (FONGS)
21, 22, 23.07	Séjour auprès de l'Amicale des Agriculteurs du Walo à Ronkh
24.07	Contacts à Dakar
25, 26, 27.07	Visite à l'AJAC en Casamance
27.07	Contacts avec des leaders paysans à Tambacounda
28, 29, 30.07	Visite à l'Entente de Koumpentoum à Bamba-Thialène
31.07 et 1.08	Visite à l'ARAF à Loumbel-Kelly
1.08	Contacts avec la FONGS à Thiès
2, 3.08	Synthèse
4.08	Retour à Paris.

Tous nos remerciements vont à Mamadou CISSOKHO, coordinateur national de l'association "6S" au Sénégal et organisateur de cette mission du côté sénégalais, à Marius DIA, permanent à la FONGS, qui nous a accompagnés tout au long de ce séjour, aux responsables des diverses organisations visitées pour leur disponibilité jamais démentie malgré les exigences de la saison des pluies et de la vie associative, à tous ceux qui, à Dakar ou ailleurs, nous ont fait part de leur vision du phénomène associatif qui nous préoccupait. Ce document essaie de rapporter le plus fidèlement possible l'information qu'ils nous ont permis de collecter.

## LISTE DES SIGLES EMPLOYES

- AAW : Amicale des Agriculteurs du Walo.
- AJAC : Association des Jeunes Agricoles de Casamance.
- ARAF : Association Régionale des Agriculteurs de la région de Fatik.
- CERP : Centre d'Expansion Rural Polyvalent.
- CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.
- CR : Communauté Rurale.
- CONGAD : Collectif des ONG d'Appui au Développement.
- ENDA : Environnement et développement africains.
- FONGS : Fédération des ONG au Sénégal.
- GP : Groupement de Producteur.
- NPA : Nouvelle Politique Agricole.
- ONCAD : Office National de la Coopération et d'Assistance au Développement.
- SAED : Société d'aménagement du delta et de la vallée du fleuve Sénégal.
- SECER : Secrétariat Exécutif aux CERP.
- SODEVA : Société de développement et de vulgarisation agricole.
- SRDR : Société Régionale de Développement Rural.
- 6S : Se Servir de la Saison Seche au Sahel et en Savanne.

## INTRODUCTION

Ce rapport est le deuxième d'une série qui se propose, dans quelques pays sahéliens, de mettre en évidence des réalisations, et plus encore des organisations locales qui, malgré ce que tend à dire le discours dominant, obtiennent des succès dans leur milieu. Que ce milieu soit fragilisé, qu'il s'y pose aujourd'hui de graves problèmes, c'est là une évidence que l'on ne niera pas ; mais, par delà ces contraintes, et le pessimisme de certains, par delà des Etats pour qui le monde rural n'est qu'un objet coûteux et problématique à gérer, ce dernier s'organise, localement et régionalement, pour prendre en main son destin et refuser l'alternative du mal-vivre en milieu rural ou de l'exode, et du mal-vivre en milieu urbain qu'il signifie presque systématiquement.

On cherchera donc à savoir qui sont ces organisations locales, ce qu'elles font, comment elles le font, avec l'aide de qui, et les avènements possibles qui s'offrent à elles. On posera en l'occurrence l'hypothèse qu'elles constituent une des bases possibles d'un développement effectif du monde rural, mis en oeuvre par les ruraux pour eux-mêmes - ce qui, faut-il le rappeler, est une nouveauté dans l'histoire récente des pays sahéliens tant y est forte la propension de l'Etat à s'y occuper de tout et même de ce à quoi il n'est pas adapté - et que, justement, ces organisations peuvent remplacer l'Etat au niveau local pour devenir complémentaires à son action globale. Complémentaires à l'Etat avons nous dit, et non pas son instrument, car malgré ses évidentes intentions, il ne semble pas souhaitable que l'Etat exerce sur ces mouvements une tutelle trop forte dont il ne veulent pas, et qui serait bien moins utile qu'une bonne coordination.

La mission effectuée dans cet esprit a mis à profit les récentes et importantes réformes dont a été l'objet la politique agricole sénégalaise : c'est en effet dans de telles périodes que l'on peut le mieux évaluer les capacités réelles d'adaptation des organisations paysannes, et, subséquemment, leurs chances de succès. On trouvera donc dans les pages qui suivent, un bref exposé de l'agriculture sénégalaise et des réformes dont elle a été l'objet, ainsi que la description et l'analyse, cas par cas puis synthétique, de quatre grandes fédérations de groupements qui sont désormais des parties intégrantes du monde agricole sénégalais, avant que ne soit tirée une conclusion qui examinera l'hypothèse précitée à la lumière de l'étude réalisée et permettra d'en renouveler les termes.

## A - CADRE GENERAL DE L'ETUDE.

## I. BREF HISTORIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ORGANISATION DU MONDE RURAL AU SENEGAL.

L'évolution actuelle du monde rural sénégalais, en particulier des organisations paysannes, est largement conditionnée par les choix économiques et les actions de développement réalisées successivement par l'administration coloniale puis l'Etat sénégalais. Aussi semble-t-il utile de jeter un bref regard sur ce passé.

1) Une option fondamentale : la culture de l'arachide pour l'exportation.

Sur le plan macro-économique, c'est dès le début du siècle que le Sénégal a pris l'orientation, qui le marque fondamentalement aujourd'hui, de développer la culture d'arachide pour l'exportation, rompant ainsi avec le système de production traditionnel. Au départ, les cultures de rente ont été l'occasion pour le paysan d'atteindre le plein emploi de ses moyens de production, la satisfaction de ses besoins vivriers n'occupant environ que les 2/3 de son temps. Le marché dans lequel il s'intégrait favorisait la culture d'arachide dont la marge brute était deux fois supérieure à celle du mil, ce dernier étant concurrencé par l'arrivée au port de Dakar de riz à bas prix en provenance des colonies françaises d'Extrême-Orient.

Le Sénégal a rapidement développé une agriculture extravertie, celle-ci étant soutenue à partir de 1930 par une politique de surpris, liée à la forte intégration du pays dans l'espace économique protégé que constituaient la France et son empire colonial, le tout fonctionnant en marge des circuits mondiaux. Ceci a conditionné en retour une forte dépendance du Sénégal pour la satisfaction de ses besoins alimentaires, et favorisé la consommation d'une céréale jusque là marginale, le riz, qui devient un modèle de consommation dans les villes, puis à la campagne.

L'indépendance, et la perspective de la fin des surpris, amènent le jeune gouvernement sénégalais à tenter une diversification de l'activité agricole, mais celle-ci sombre en 1962 à l'occasion de querelles politiques internes et l'arachide redevient la seule culture d'exportation conséquente, ce qu'elle est toujours aujourd'hui. Mais la filière est devenue déficitaire et coûte de l'argent au gouvernement.

L'arachide ne semble pas pour autant être appelée à disparaître à court terme de l'économie sénégalaise : si celle-ci montre les signes d'une timide diversification, vers la pêche et le tourisme en particulier, la diversification interne à l'agriculture n'offre pas d'importantes perspectives, du fait du manque de structures de collecte, de transformation et d'exportation, et de la relative surévaluation du franc CFA, qui rend les produits sénégalais peu compétitifs sur le marché international.

Or, si elle représente une part faible du P.I.B., l'agriculture concerne par contre 75% de la population active pour laquelle l'arachide assure 4/5 des revenus ; la diminution de la collecte d'arachide sans que soit développée une alternative économique crédible en milieu rural aurait un coût social énorme que le gouvernement ne semble pas encore prêt à payer.

Enfin, notons que la dépendance envers l'extérieur pour l'approvisionnement en céréales n'a fait que croître pour atteindre 340 000 tonnes en 1984. La Nouvelle Politique Agricole, lancée en 1984, prévoit, sans pour autant délaisser les cultures d'exportation, de favoriser le développement des cultures vivrières pour atteindre un objectif ambitieux mais théorique de 80% d'autosuffisance en l'an 2000.

2) Une erreur répétée : une organisation du monde rural imposée et sans participation.

C'est dès 1910 qu'est lancée la première tentative d'organisation du monde rural avec les Sociétés Indigènes de Prévoyance, liées à la production arachidière puisqu'elles ont pour but majeur d'assurer la gestion du capital semencier, en évitant que les paysans ne vendent toute leur récolte. Elles sont obligatoires dans chaque village et présidées par le commandant de cercle. Au cours des réformes successives, elles verront progressivement la part des paysans élus augmenter dans les structures de décisions et les fonctions se diversifier.

La deuxième guerre mondiale, la diminution de l'encadrement du monde rural et la relative pénurie qui l'accompagnent, créent les conditions de l'émergence d'un mouvement précoopératif, informel et composé d'expériences originales et variées. Le mouvement devient suffisamment important pour compromettre les intérêts des commerçants et des intermédiaires qui le récupèrent en prenant les postes de responsabilité. Au nom d'une "nécessaire rationalisation", l'Etat intervient à son tour à partir de 1952, avec la perspective théorique d'un désengagement ultérieur.

Telle est la situation à l'indépendance ; la volonté alors exprimée par les dirigeants, et particulièrement le premier ministre Mamadou DIA, promoteur du "socialisme africain", est de créer les conditions de l'émergence d'une classe paysanne formée et responsable. Sont alors créées des coopératives multifonctionnelles "de développement" intervenant dans la production et l'approvisionnement du monde rural. L'Etat pour sa part développe des intermédiaires entre les structures étatiques préexistantes et les coopératives : les Centres Régionaux d'Appui au Développement, pour la gestion des coopératives, les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP) pour l'appui technique, décentralisés au niveau de l'arrondissement, l'animation rurale enfin, dont la fonction dépasse le cadre technique et joue un rôle politique.

le système, quoique imparfait, en particulier du fait de la non appropriation de la gestion par les coopérateurs, est la tentative qui semble la plus prometteuse ; elle rencontre d'ailleurs un net succès auprès des paysans qui adhèrent massivement. Par contre, elle compromet certains intérêts en place et semble favoriser l'éviction de M. DIA en 1962. La politique sénégalaise reprend alors son ancien aspect : les coopératives retrouvent un rôle purement technique et sont moins que jamais la "chose" des paysans ; mais le discours de l'Etat en fait toujours l'instrument privilégié du développement rural.

A partir de 1966, et jusqu'en 1980, les coopératives ont pour partenaire étatique l'ONCAD (Office National de la Coopération et d'Assistance au Développement). L'ONCAD est une structure très lourde, dotée d'un personnel

très important. Il a le monopole de la commercialisation de l'arachide, mais assure en même temps l'approvisionnement en intrants, en riz, en matériel agricole et la vulgarisation. Ses frais de fonctionnement sont énormes (30% de la valeur de la récolte d'arachide en 1980) et son efficacité très faible. Dissoute en 1980, elle verra son activité répartie entre plusieurs structures qui reproduisent les mêmes erreurs.

En fin de compte, si l'action coopérative au Sénégal a apporté quelques éléments positifs, tels que l'important effort d'équipement du milieu rural, ou la familiarisation avec une démocratie élective, encore que celle-ci soit souvent dévoyée, les points négatifs sont nombreux : le paysan, qui était obligé d'adhérer à la coopérative pour pouvoir commercialiser son arachide, se trouvait dans une structure dont la gestion et le contrôle lui échappaient, faute d'une formation qu'on n'essayait pas de lui dispenser. Confronté à des encadreurs manquant souvent d'expérience, informé de la gabegie et de la corruption unanimement reconnues, il conçoit une image très négative de la coopérative, comme un mal nécessaire dont on doit réciproquement tirer le plus de contreparties possible. D'où les fréquents non-remboursements des dettes, entérinés par le gouvernement qui, régulièrement, "passe l'éponge", pénalise ainsi les bons payeurs et crée de désastreuses habitudes. Le mouvement coopératif est finalement réformé en 1983 (cf II.b).

Parallèlement à l'ONCAD, se mettent en place des Sociétés de Développement Rural (SDR), d'abord organisées par filières agricoles, puis par régions (SRDR), ce qui ne fait d'ailleurs qu'entériner un état de fait, les spécialisations agricoles recoupant largement les découpages régionaux. Ces sociétés sont localement puissantes et dotées d'une logistique en général importante. Bien qu'elles relèvent théoriquement du même ministère, ces sociétés travaillent chacune très différemment, et souvent en relation avec des structures qu'elles ont elles-mêmes créées, différentes des structures coopératives et fortement encadrées, ce qui renforce l'impression d'incohérence que donne l'action gouvernementale sur le terrain. Les SRDR sont parmi les principales victimes de la Nouvelle Politique Agricole lancée en 1984 (cf II.c).

## II. LES REFORMES AYANT CONTRIBUE A LA MISE EN PLACE DU SYSTEME ACTUEL

Des réformes qui se sont succédées depuis 1960, trois surtout ont contribué à modeler le cadre actuel du développement rural : elles sont brièvement présentées ci-dessous.

### 1) La Décentralisation : 1972-1984

Au point de vue administratif, 1972 est une date importante avec la mise en place des premières Communautés rurales. Idée née très tôt après l'indépendance, programmée par la loi dès 1964, la mise en place de communautés rurales se fera progressivement de 1972 à 1982.

La Communauté rurale (CR) est à la fois une circonscription territoriale et une collectivité locale, personne morale de droit public jouissant de l'autonomie financière.



- Circonscription territoriale, elle regroupe un ensemble de villages (dix à trente le plus souvent) ayant théoriquement des liens traditionnels, sociaux et économiques devant en faire une structure cohérente pour la gestion du développement. Toutefois, le découpage en C.R. a dû s'insérer dans celui préexistant des arrondissements, plus ancien, et ne répondant pas au même souci, ce qui l'a empêché de prendre une forme optimale.

- Collectivité locale, elle est dirigée par un conseil élu, aux deux-tiers par le suffrage universel, pour un tiers parmi les représentants des coopératives, qui choisit en son sein un président. Elle a le droit d'avoir un patrimoine et des ressources propres, lesquelles proviennent pour une large part de la taxe rurale et de la taxe sur les animaux.

Le Conseil rural a théoriquement un pouvoir important puisqu'il est dans la plupart des cas seul compétent pour délibérer sur les affectations et désaffectations des terres (qui, au Sénégal sont propriété de l'Etat), le règlement des litiges fonciers, l'installation d'habitations. Par contre, d'autres prérogatives lui échappent, en particulier la gestion des forêts qui relève du domaine réglementaire et pour laquelle il ne peut qu'émettre des vœux. Enfin, le Conseil rural vote son budget et contrôle les services et établissements d'intérêt collectif.

Les communautés rurales ont toutefois des problèmes : elle ne contrôle qu'une faible part des financements de projets, plus souvent gérés par les services publics ou parapublics. Leurs ressources ne rentrent que partiellement, et parfois avec retard, ce qui paralyse leur action ; elles interviennent essentiellement dans les domaines sociaux et culturels, marginalement dans l'action économique.

De plus, un peu comme les coopératives, les C.R. sont souvent investies par les notables, freinées dans leur émancipation par la tutelle trop forte des sous-préfets, ponctionnées dans leur budget par les services techniques locaux qui, faute de moyens, leur font souvent supporter le coût de leurs interventions. A cet environnement peu favorable s'ajoute le manque de formation des conseillers car, s'il est l'auteur de la réforme de décentralisation, le gouvernement n'a pas su - ou voulu - donner au monde rural le moyen d'exercer les droits qu'il lui a concédés.

Finalement, on retiendra que la Communauté rurale est une structure certes imparfaite mais qui, malgré cela, si elle fonctionnait de façon optimale pourrait jouer un rôle éminemment positif dans le monde rural sénégalais. Ce n'est pas aujourd'hui le cas et l'on peut penser que ce dernier trouvera d'autres modes d'organisation - comme les fédérations de groupements... qui la rendront obsolète.

Egalement décentralisés - mais d'existence plus ancienne - on trouve les CERP ou centres d'expansion rurale polyvalents, qui sont les services techniques de l'arrondissement. Le CERP regroupe une équipe pluridisciplinaire de cinq à dix personnes, dirigée par un ingénieur des travaux de la planification. Cette équipe technique décentralisée pourrait être un auxiliaire précieux dans le développement.

Malheureusement , la plupart du temps , les CERP n'ont aucun budget de fonctionnement et les équipes, d'ailleurs pas toujours complètes et condamnées à l'inactivité , sont démobilisées , voire aigries .

## 2) La réforme du système coopératif : 1983

Le mouvement coopératif a été réformé en 1983 car il était composé d'unités trop petites, trop nombreuses, qui, pour la plupart n'étaient économiquement pas viables et avaient par ailleurs perdu leur crédibilité auprès du monde rural.

On est alors passé d'une situation de 2254 coopératives en 1980 à des coopératives rurales organisées au niveau de la communauté rurale (ou coopératives-mères, au nombre de 337), et subdivisées en sections villageoises, au nombre de 4403.

On a donc actuellement un système d'organisation économique en harmonie avec l'organisation politico-administrative au niveau local ; malheureusement, ce système est très loin de livrer toutes ses possibilités et fonctionne mal . Le manque de formation et le lourd héritage supporté par le nouveau système semblent en effet des obstacles majeurs à une coopération étatique efficace.

## 3) La Nouvelle Politique Agricole (NPA) : 1984

### a) Une réforme qui s'inscrit dans un cadre plus vaste

Le Sénégal essaie depuis plusieurs années déjà de corriger les déséquilibres de son budget et de réformer son économie. Cela s'est déjà traduit par le plan d'ajustement de 1979 et le plan de redressement économique et financier (PREF) pour la période 1980-1985.

Depuis 1984, il s'est lancé, sous la pression en particulier des instances internationales, dans une réforme globale qui outre les secteurs agricole et agro-alimentaire (NPA) touche aussi le secteur industriel (NPI = nouvelle politique industrielle) et vise très généralement à diminuer les interventions financières et réglementaires de l'Etat dans les différents domaines de la production et de l'approvisionnement.

### b) Quelques grands axes, mais avant tout une idée directrice : le désengagement de l'état du milieu rural

La NPA peut être résumée en deux grands axes :

- promouvoir l'autosuffisance alimentaire, avec pour but 80 % d'autosuffisance en l'an 2000,
- consolider les gains liés aux cultures industrielles.

Les moyens envisagés pour cela sont multiples :

- donner plus de responsabilités au paysan : l'encadrement se consacre désormais à une fourniture de formation/information, et de services qui doivent être rentables,
- réformer et dynamiser l'action coopérative,
- "améliorer" les filières d'approvisionnement, soit en l'occurrence un désengagement de l'Etat et une libéralisation du commerce,

- sécuriser la production nationale en développant la culture irriguée, moins sensible aux aléas climatiques,
- augmenter la production de céréales locales - mil, sorgho, maïs - par la pratique de prix planchers garantis,
- réorienter la consommation urbaine vers les produits traditionnels, en maintenant un différentiel de prix entre le riz et les céréales prêtes à l'emploi : couscous ou farine de mil, "riz" de maïs...

On voit donc que l'Etat veut laisser les acteurs privés, paysans et commerçants, s'organiser, reconnaissant ainsi implicitement l'échec de ses interventions dans le milieu agricole, très coûteuses et peu efficaces. Toutefois, certains responsables concèdent qu'en l'occurrence le gouvernement en fait peut-être trop, et trop vite. Habitué à l'interventionnisme de l'Etat, le milieu privé saura-t-il s'organiser du jour au lendemain ? et à quel coût ? Les documents font état d'un bel optimisme en la matière, qu'il faudrait certainement tempérer.

#### c) Des objectifs ambitieux, mais contestables

##### \* Le plan céréalier

Ce plan concerne le volet "politique céréalière" et doit amener le Sénégal, d'une autosuffisance de 54 %, pour 6,3 millions d'habitants en 1984, à 80 % d'autosuffisance pour les 10 millions de Sénégalais prévus en l'an 2000, soit une croissance annuelle moyenne de la production de 4,5 % .

Les hypothèses retenues en l'occurrence sont plus que hardies : d'ici à l'an 2000, le rendement devrait passer en culture pluviale, de 500 à 700 kg/ha pour le mil, de 1,1 à 1,7 tonnes pour le maïs ; pour les cultures irriguées, le rendement du riz devrait passer de 750 à 2 000 kg/ha (+ 165 %), le taux d'occupation des périmètres irrigués de 1 à 1,8.

Or, on a actuellement des récoltes pluviales qui varient du simple au double, et il paraît hasardeux de prévoir l'évolution à long terme des récoltes, très liée à la pluie. Pour pallier ce problème, il est prévu d'aménager et assainir les zones sud et sud-est du pays et d'y effectuer des transferts de population, ce qui paraît en contradiction avec la doctrine non interventionniste.

De plus, le seul moteur prévu pour la croissance des productions vivrières est la fixation d'un prix plancher garanti en-dessous duquel le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) intervient sur les marchés. On peut remarquer que le CSA, avec une capacité d'achat de 25 000 T peut être débordé en cas de bonne récolte. Mais le principal problème n'est pas là. Equipé de véhicules lourds et d'un personnel insuffisant, il se contente d'acheter sur les marchés locaux et il semble qu'en fait ce sont les petits commerçants, les bana-bana, qui achètent le mil en brousse à bas prix (40 à 50 FCFA) et le revendent ensuite au prix plancher de 70 FCFA. En l'occurrence, il semble donc que le prix garanti ne soit pas appliqué au niveau du village, faute d'y consacrer les moyens, ou du moins de faire clairement circuler l'information. De plus, la structure actuelle des prix rend beaucoup plus intéressante la culture de l'arachide ou du coton, dont les rendements et les prix sont plus élevés, et le paysan ne produit donc en céréales que ce dont il a besoin, commercialisant marginalement des excédents occasionnels.

Un grand espoir est mis par ailleurs dans le développement de la culture irriguée, dont il est prévu qu'elle assurera 38 % de la production pour 10 % des surfaces cultivées en l'an 2000, alors que jusqu'à présent on ne lui connaît aucun résultat positif et qu'à l'avenir, encadrement, services et subventions vont diminuer. Le prix de revient actuel du riz, amortissement du périmètre inclus, est évalué selon les sources entre 230 et 300 FCFA/kg, alors que le prix à la vente au Sénégal, est de 160 CFA et le prix international de 60 FCFA. On ne voit absolument pas, dans ces conditions comment le gouvernement peut espérer simultanément augmenter la production locale de riz et diminuer ses subventions.

Il semble donc que le plan céréalier est une projection ambitieuse mais peu réaliste qui risque fort d'échouer dans ses objectifs.

#### \*Autres questions posée par la NPA

##### Le crédit agricole

La NPA reconnaît, presque pour chaque domaine réformé, c'est-à-dire abandonné par l'Etat, la nécessité d'un crédit pour assurer le relais. Mais elle reconnaît en même temps que la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), n'est pas en état, actuellement, d'assurer tous ces crédits, d'une part parce que le volume financier nécessaire est considérable eu égard aux fonds dont dispose la CNCAS, d'autre part, parce qu'avec une inflation de 7 % en 1986, et dans une optique de vérité des prix, les taux pratiqués devraient être de l'ordre de 12 à 15 %, ce qui est difficile à supporter pour une agriculture peu rentable, enfin parce que les paysans, qui auront le plus besoin du crédit, n'auront pas accès directement à la CNCAS. C'est plutôt la section villageoise qui semble devoir être privilégiée pour l'accès au crédit permettant d'assurer l'approvisionnement, car on considère qu'au niveau villageois la pression sociale est suffisante pour être une garantie d'un bon remboursement, qu'on ne trouve pas au niveau individuel et plus au niveau des coopératives-mères pluri-villageoises. Une autre option, qui sera testée cette année dans les régions de Thiès et Matam consiste à ouvrir l'accès au crédit à des groupements de producteurs qui ne seraient pas des SV, à condition que chaque membre cotise 1 000 FCFA de droit. Il y a là une ouverture mutualiste dont il faudra suivre l'évolution, la CNCAS étant, par ailleurs, une structure très descendante.

##### Les intrants

Le problème de la disponibilité de l'argent étant posé, il faut savoir réciproquement dans quelle mesure le monde rural est prêt à s'endetter. Certaines études tendent à montrer que le paysan n'investit que si le ratio gain marginal/investissement est supérieur à 2. Des expériences déjà menées par la SAED montrent que si l'on diminue les subventions et les crédits, les traitements phytosanitaires diminuent très fortement. N'en serait-il pas de même, avec des conséquences plus dramatiques encore, pour les engrais ?

On espérait, par ailleurs, que le prix garanti des céréales et celui relevé des productions de rente créeraient un surplus monétaire qui serait investi dans les intrants. Or, lorsqu'il y a eu surplus, il semble bien que celui-ci ait plutôt été utilisé à constituer des stocks de sécurité, ou à des dépenses personnelles. De même pour les prêts, il faut voir si ceux-ci seront finalisés - mais avec quel contrôle ? - ou libres, mais pour quelle utilisation ?

## d) Une réforme à l'avenir incertain

Entreprise sous des pressions extra-nationales, la NPA ne suscite d'enthousiasme ni dans l'administration locale, ni dans le milieu rural, et ses objectifs ambitieux risquent de devoir être prochainement revus. Le vocabulaire évolue d'ailleurs déjà et, de 1985 à 1987 on est passé du dépérissement des SRDR à leur déflation.... L'avenir de la NPA dépend largement de l'évolution de l'attitude des partenaires du Sénégal, et de la capacité du milieu rural à répondre positivement aux problèmes qui lui sont posés. En cela, on peut regretter que la NPA, élaborée largement par le Ministère du Développement Rural, fasse la part belle à ses instances, mais tienne peu compte à la fois des autres structures administratives (rôle du CERP, des CR...) et des mouvements non gouvernementaux.

### III. SYNTHÈSE : MULTIPLICITE ET HETEROGENEITE DES INTERVENANTS ; COMPLEXITE DU SYSTEME ; "ESPACE" DISPONIBLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES

On l'aura compris au travers de ces quelques pages, l'organisation du monde rural sénégalais a une longue histoire, pas toujours positive, qui a abouti aujourd'hui à une situation assez complexe, surtout si l'on veut bien considérer que l'ensemble du système présenté jusqu'ici relève in fine de la décision d'un seul acteur, l'Etat, le monde rural étant un objet qu'il gère beaucoup plus qu'un partenaire. Le manque de coordination au sein de l'Etat, voire la concurrence à laquelle se livrent ses divers services, semble porter une lourde responsabilité dans la pesanteur et l'inefficacité du système actuel, et l'incapacité patente de l'améliorer. Mais c'est avant tout l'absence d'implication du monde rural dans les tentatives de résolution de ses problèmes, qui peut expliquer les échecs répétés. Aujourd'hui l'Etat reconnaît implicitement l'inutilité de ses interventions et choisit de se retirer brutalement, laissant le milieu face à ses problèmes, et accessoirement à ceux que lui-même a induits par vingt-cinq ans de pratiques souvent inappropriées.

Le milieu rural, de son côté, a muri. Lentement, bien sûr, car si l'encadrement technique y a été rapproché, la formation et l'information y ont été dispensées au compte-gouttes. L'expérience s'est accumulée, positive, et négative aussi ; les paysans savent aujourd'hui ce qu'ils ne veulent plus. Cette expérience, la grande mobilité des hommes au Sénégal, qui fait que l'information y circule malgré tout, l'influence peut-être de l'extérieur, ont amené de nombreux groupes d'hommes et de femmes à s'organiser, dans des structures qui rappellent à la fois les groupes traditionnels et les coopératives mais dont ils gardent l'entière maîtrise : groupements, associations villageoises de développement, organisations paysannes. Ces termes variés désignent un même et vaste mouvement qui propose une alternative au développement descendant et impulsé par l'Etat. Né dans les années soixante, le phénomène s'est progressivement amplifié et connaît aujourd'hui un succès incontestable : avec l'aide financière et morale de partenaires internationaux, l'appui d'intellectuels issus du milieu rural, sous des formes originales, même si elles restent largement perfectibles, le milieu rural tente désormais de prendre en main son destin. Mais, si ces organisations sont largement ouvertes sur l'extérieur, autant par nécessité que par choix, elles n'ont pas encore réussi à trouver un *modus vivendi* avec les divers intervenants étatiques du milieu rural sénégalais, non plus qu'une reconnaissance de leur rôle dans le développement par le gouvernement. La NPA, qui remet en question bien des aspects du milieu rural, pourrait permettre à ces organisations de se faire une nouvelle place dans la société sénégalaise. Cette hypothèse sera confrontée à la visite de quatre grandes fédérations de groupements ruraux, dont la description suit.

## B - ETUDE DE QUATRE FEDERATIONS DE GROUPEMENTS

## I. L'AMICALE DES AGRICULTEURS DU WALO (AWW)

1) Création

Les origines de l'AWW remontent à 1963 où les jeunes du village de Ronkh créent une association rassemblant les différents groupes traditionnels de jeunes, qu'ils nomment "le foyer des jeunes de Ronkh". Jusqu'en 1967, le foyer reste une structure à vocation essentiellement socio-culturelle, et plus ou moins tolérée par la société locale. Deux événements vont renforcer l'association : en 1967, les jeunes entrent en conflit avec la SAED dont ils dénoncent, avec succès, les malversations locales ; en 1971, un enfant du village, qui vient de terminer une formation d'instituteur, décide de revenir au village pour s'impliquer dans son développement.

Dès lors, le foyer est armé d'une reconnaissance du village et d'un leader, et prêt à élargir ses activités.

En 1972, les jeunes décident de créer leur propre périmètre irrigué, faute de s'en voir attribuer un par la SAED, et se lancent dans la production. C'est à ce moment également que les foyers commencent à se multiplier : si de 1963 à 1976 ils ne sont que 9, tous situés autour de Ronkh, à partir de 1976 le nombre augmente rapidement. On compte aujourd'hui 110 foyers, réunis dans une amicale ; créée en 1976, l'Amicale économique, culturelle et sportive des foyers de jeunes et de la culture de Walo est devenue aujourd'hui, plus simplement, l'Amicale des agriculteurs du Walo. On notera au passage le remplacement du terme jeune par celui d'agriculteur, qui témoigne de la volonté d'englober toute la société locale.

2) Une alternative organisationnelle à la SAED pour un même but :  
l'agriculture irriguée

Même si elle véhicule tout un projet de société, l'Amicale semble devoir son attrait avant tout à l'alternative qu'elle propose au système SAED. Le delta du fleuve Sénégal est en effet très largement consacré à la culture irriguée, et celle-ci est très largement dominée par la SAED, société étatique de développement chargée de la région du fleuve. La SAED est une structure très lourde, au fonctionnement inaccessible pour le commun des paysans ; c'est, d'autre part, une structure intégratrice, qui assure tout, de l'aménagement de périmètres jusqu'à la commercialisation des produits, en passant par le travail du sol et l'encadrement technique. Le partenaire de la SAED sur le terrain est le groupement de producteurs (GP), structure de type coopératif mais qui dans son fonctionnement reproduit très largement les hiérarchies de la société traditionnelle : ce sont les vieux, et souvent ceux issus des familles dominantes, qui en tiennent la direction.

Dans ces conditions, il est difficile de dire si l'engouement des jeunes pour le foyer procède de l'attrait pour une plus grande indépendance vis-à-vis de la structure SAED, ou de la volonté de travailler à l'écart du pouvoir contraignant des "vieux". Il semble en tout cas lié à une volonté au mieux maîtriser leur destin.

Si donc, l'amicale propose une organisation de la production alternative à celle de la SAED, elle ne s'en démarque pas sur le plan des options techniques. L'amicale pratique toujours la production de riz pour la commercialisation, donc comme activité de rente. Le foyer de Ronkh a récemment décidé de se lancer dans le maraîchage, mais là encore, c'est dans une optique commerciale. Il n'y a donc pas dans l'AAW de remise en cause du système mais simplement sa plus grande appropriation par les paysans qui redéfinissent leur relation avec la SAED que devient alors non plus une structure intégratrice, mais plutôt une structure de prestation de services : travail du sol lorsque le matériel de l'amicale n'y suffit pas, fourniture d'intrants à crédit, dont l'AAW garantit solidairement le remboursement, commercialisation.

Le type de relation, dans le domaine de la production, entretenu par l'amicale avec la SAED semble finalement être une anticipation du rapport que souhaite instaurer la NPA entre milieu rural et SRDR, à savoir des paysans organisés, demandant à l'état des services qu'il est le mieux à même de réaliser et qu'il fait rétribuer.

### 3) Un problème majeur : la disparition du crédit

C'est en effet au niveau du crédit que la NPA bouleverse l'organisation préexistante de l'amicale. Le système de la culture irriguée nécessite d'importants investissements dans la campagne, lesquels se faisaient avec des crédits accordés par la SAED en contrepartie d'un règlement total et sans retard de ses dus par l'amicale à leur échéance. La disparition du crédit d'Etat impose à l'AAW de trouver sans délais 100 millions de francs CFA, ce qui pose de graves problèmes, l'association n'ayant pu rassembler plus de 10 millions de fonds propres. Au moment de la visite, 15 millions étaient attendus de la Fondation Ford, une somme importante également de l'Oxfam, 10 autres pouvaient vraisemblablement être obtenus à la CNCAS mais il se posait le problème de la date d'arrivée des fonds, qui conditionnait le début de la campagne.

En fait, il semble que le problème sera résolu essentiellement sous forme de dons d'ONG, et que, un fonds de roulement étant aussi constitué, l'amicale deviendra le fournisseur de crédit de ses groupements.

### 4) Un impact social certain

Il est indéniable que l'amicale a induit un changement social dans son milieu. En développant des activités de production, elle a permis aux jeunes chômeurs de revenir travailler au village ; par la formation, l'alphabétisation, l'animation, elle a amené les groupes traditionnellement dépendants de l'autorité des "vieux" à s'émanciper ; les jeunes, et les femmes ont désormais une place nouvelle dans la production, et, de là, dans l'ensemble de la société villageoise. C'est essentiellement à ce niveau que l'amicale joue un rôle : elle permet une responsabilisation de la société paysanne, où chacun est appelé à jouer un rôle important. C'est d'ailleurs dans ce sens que va la décentralisation volontariste opérée par l'amicale : création de zones, intermédiaires entre les foyers et l'amicale ; au sens du foyer de Roukh, répartition maximale des responsabilités, les dirigeants ne gardant à chaque fois, théoriquement, qu'un rôle de coordination. Un aboutissement de l'implantation de l'amicale dans ce milieu est l'élection de son leader, Abdoulaye Diop, à la présidence de sa communauté rurale. Mais c'est peut-être aussi le départ d'une carrière politique.

### 5) La reproduction d'erreurs de la SAED

L'amicale se définit volontiers par opposition à la SAED, qu'elle décrit comme un miroir qui lui permet de voir ce qu'il ne faut pas faire, elle ne lui emprunte pas moins certains de ses travers. En effet, comme la SAED, l'AAW est une organisation fortement subventionnée, pour la mise en place de ses périmètres, pour l'encadrement (indemnités des leaders et logistique), et pour les "à-côtés qui font le développement", construction de bâtiments, équipement en moulins à mil, décortiqueuse à riz, équipement d'élevage hors sol avec fabrication de biogaz.... De même, le discours bien rôdé de présentation du système de production cache semble-t-il des rendements à peine moyens. Enfin, la quasi-monoculture du riz, dont le prix d'achat est maintenu artificiellement élevé, est une hypothèque pour l'avenir. Une plus grande rigueur semble nécessaire pour amener les faits à la hauteur du discours. Enfin, comme la SAED, l'amicale tend à être intégratrice : elle s'occupe de tous les domaines, et interdit à ses membres d'adhérer à d'autres organisations : elle se veut donc exclusive.

### 6) Bilan et perspectives

L'amicale des agriculteurs du Walo s'insère dans un milieu particulièrement complexe, parce que l'intervention de l'Etat - colonial ou indépendant - y a été importante de longue date, ensuite parce qu'à l'avenir il devrait connaître de nombreuses transformations dans le cadre de l'aménagement du fleuve. Les enjeux y sont importants et échappent pour une large part au monde rural local. Dans ces conditions, l'amicale n'est pas totalement libre de ses choix. Mais on peut remarquer que si elle fait un effort pour s'approprier son outil de production, pour améliorer les conditions de vie dans la zone, elle n'a pas encore mené, semble-t-il, de réflexion sur la façon dont elle compte s'intégrer dans le delta lorsqu'il aura pris sa configuration définitive. Or, l'appropriation de l'outil de production ne suffit pas : encore faut-il savoir ce qu'on veut lui faire produire. Cette réflexion, avec une meilleure prise en charge du secteur non agricole, semble être cruciale pour l'avenir de l'amicale.

## II. L'ASSOCIATION DES JEUNESSES AGRICOLES DE CASAMANCE (AJAC)

### 1) Création

L'AJAC est née de la rencontre de trois organisations paysannes casamançaises : un centre de promotion rurale, un groupe organisé dans un colonat, un groupe plus traditionnel au village de Bambadinka. C'est une volontaire française qui propose aux leaders de ces trois groupes de confronter leurs expériences : la première rencontre a lieu en 1974. L'échange est fructueux et il est décidé de le reconduire chaque année, en l'élargissant à un public de jeunes adultes ayant fait des études, puis étant revenus à l'agriculture et ayant promu la création de groupements dans leur milieu. Une deuxième session a lieu en 1975, mais rien en 1976, faute de financements : il est alors décidé de créer une fédération, ce qui se fait en 1977.

Jusqu'en 1980, avec 11 groupements, l'AJAC reste une structure modeste. A cette date, elle connaît de grandes difficultés, faute de voir rentrer régulièrement les cotisations : un premier financement de 45 000 CFA est



obtenu auprès de "6S". Au même moment, l'AJAC élargit son champ d'action et, de structure de réflexion, elle devient une structure d'animation et d'action. Elle fait de l'animation auprès des groupes traditionnels pour éviter que ceux-ci ne "gaspillent" dans des fêtes l'argent gagné par des travaux collectifs, propose le développement de jardins maraîchers collectifs, avec de nouvelles espèces et une orientation à la vente.

Est-ce l'apparition de financements extérieurs, est-ce le changement du domaine d'action ? Toujours est-il qu'après 1980, l'AJAC va connaître une croissance très importante qui l'amène aujourd'hui à travailler avec 600 groupements villageois.

#### 2) Le maraîchage : une base de départ aujourd'hui surexploitée

Le maraîchage amélioré et collectif est une caractéristique des groupes AJAC, qui l'ont presque systématiquement développé. Le problème est que la multiplication des villages membres crée une multiplication des produits, une saturation du marché local et une très nette baisse de rentabilité : il a donc fallu mettre en place des activités de stockage, pour étaler la période de commercialisation, ce qui n'a toutefois pas bloqué le phénomène. Aujourd'hui la part autoconsommée représente une part importante des récoltes. D'autre part, les groupements membres développent d'autres activités, mais les possibilités sont restreintes : artisanat, arboriculture, embouche ovine essentiellement ; la base économique de l'AJAC est donc fragile.

#### 3) Un mouvement à caractère social marqué

Les responsables de l'AJAC affirment volontiers que pour eux, le rôle le plus important de l'association c'est "d'apprendre à se connaître". "Le groupement est dans une chambre ; pour voir l'extérieur, il faut une ouverture" ; en l'occurrence l'AJAC. Et de fait, l'AJAC a pris, régionalement en Casamance, une grande importance. Toutefois, on peut remarquer que tant que la jeune organisation n'a eu qu'un rôle social, elle n'a pas connu un développement important. On ne saurait donc considérer que son seul rôle social est suffisant pour justifier son succès.

#### 4) Une organisation fortement subventionnée

Le budget annuel de l'AJAC est d'environ 100 millions de Francs CFA. De cette somme, seule une faible part a une origine sénégalaise : les cotisations représentent actuellement 3 millions CFA, et le gouvernement sénégalais, s'il donne son "appui moral" à l'organisation, ne la subventionne pas.

Dans le proche avenir, les 40 000 membres seront appelés à payer une cotisation individuelle de 200 FCFA/an, soit 8 millions de recette. Cela demeure très faible puisqu'actuellement les frais de fonctionnement sont évalués à 20 ou 30 millions selon les sources.

Le budget se répartit approximativement ainsi :

- 30 % en fonctionnement,
- 20 % d'investissement à fonds perdu,
- 50 % d'investissement sous forme de prêt remboursable.

Si l'on exclut la partie fonctionnement, qui sert à financer l'animation, la formation et la logistique, le reste est essentiellement géré de façon décentralisée au niveau des structures intermédiaires ou "unions", au nombre de 21. Les sommes ne sont pas réparties de façon homogène mais en fonction des besoins exprimés et de la pertinence des projets proposés : ceux-ci touchent essentiellement à l'hydraulique (puits, moto-pompes, digues anti-sel), à la sécurité alimentaire (banques de céréales) et dans une moindre mesure à l'équipement agricole (charrettes, charrues, animaux de trait, clôtures, arrosoirs ...).

Le budget n'est pas encore stabilisé (96 Millions en 1986, plus de 100 en 1987), ce que les dirigeants expliquent par la croissance rapide de l'association qui reçoit plus de 100 demandes d'adhésion par an. Un responsable remarque d'ailleurs : "on dit que l'AJAC demande trop, mais ce sont les ONG qui viennent nous dire qu'elles veulent travailler avec nous ; nos conditions, c'est qu'il ne faut pas nous détourner de nos objectifs".

Actuellement, il s'est mis en place un système de coordination des donateurs à présidence tournante, ce qui limite la concurrence et permet à l'organisation de faire un seul rapport d'activité.

#### 5) L'organisation interne

De ce point de vue, l'AJAC est relativement originale :

- D'une part, sa direction est réellement collégiale : on ne peut pas y isoler un leader ; le groupe de tête rassemble au départ les trois fondateurs de l'association, auxquels se sont adjoints plusieurs autres responsables. Ceci est source de richesse et de pluralité, mais aussi de conflit. Ainsi, aujourd'hui l'AJAC est scindée en deux groupes à la suite d'un différend de l'équipe dirigeante avec un des membres fondateurs, accusé d'avoir abusé d'un véhicule dont la gestion lui était confiée. Ce responsable, exclu de l'association, a rassemblé autour de lui plusieurs groupements et constitué une deuxième AJAC. Les tentatives de réconciliation sont multiples mais ont toujours échoué depuis deux ans. D'une façon plus générale, il semble que la politique de l'association, pour faire le consensus, soit obligée de rester assez vague, ce qui constitue un frein à une plus grande efficacité.

- D'autre part, une partie importante du budget est gérée par les 21 unions, éléments de structuration à une échelle intermédiaire entre le groupement villageois et la structure centrale, cette dernière jouant un rôle d'obtention des financements et de répartition de ceux-ci entre les unions, ainsi que de fournisseur de services généraux (animation, formation).

#### 6) Bilan et perspectives d'avenir

On retiendra de l'AJAC son rôle, de plus en plus vérifié, de grand mouvement régional casamançais, même si elle n'y a pas le monopole du mouvement associatif. Vaste organisation, donc, l'AJAC en a les qualités et les défauts : par son ampleur, elle peut prétendre à devenir une véritable organisation paysanne représentative du monde rural, mais par son ampleur

aussi, elle ne peut pas encadrer étroitement ses adhérents : ceux-ci sont donc relativement indépendants, ce qui serait une bonne chose s'ils possédaient les capacités de gestion indispensables à la bonne marche de leurs activités. Ce n'est malheureusement pas encore le cas et cette expérience, cette capacité s'acquiert progressivement mais avec une efficacité moyenne. Puisque désormais de nombreux groupements ont reçu des infrastructures de base les mettant en situation favorable pour prendre en main leur développement, puisque par ailleurs les sessions de formation, nombreuses et variées, donnent aux paysans des éléments nouveaux pour leur réflexion, il faut que l'AJAC augmente progressivement son exigence envers ses membres. La pratique du prêt est un premier pas. Il faudrait qu'à terme les cotisations arrivent à couvrir les charges d'animation formation, c'est-à-dire que, dans l'état actuel des choses, elles décuplent. Moyennant cet effort de discipline, l'AJAC pourrait avoir un bel avenir devant elle car ses racines sociales semblent saines, et son organisation bien adaptée au milieu. Reste à acquérir une capacité locale de gestion, et à trouver des activités productives rentables, gages d'une plus grande autonomie financière.

### III. L'ENTENTE DES GROUPEMENTS ASSOCIES DE L'ARRONDISSEMENT DE KOUMPENTOUM OU "ENTENTE DE KOUMPENTOUM"

#### 1) Création

La création de l'Entente de Koumpentoum est liée à un homme remarquablement dynamique : Mamadou Cissokho. Né au Sénégal, il finit ses études au Mali où il devient instituteur. De retour dans son pays, il est refusé à l'Université et entreprend des études de sociologie, lesquelles l'amènent à faire des enquêtes en milieu rural. En 1974, au cours de ses enquêtes, il rencontre à Bamba-Thialène un groupe de paysans qui, ayant entendu parler des problèmes de sécheresse, et même si ceux-ci ne les touchent pas, ont amorcé une réflexion générale sur leur mode de vie. Il décide de s'installer dans la zone pour essayer de pousser la réflexion avec ces paysans et de trouver une alternative possible au mode de vie d'alors. La première phase de sensibilisation concerne 16 villages qui forment le "Comité d'action pour le développement des villages de la zone de Bamba-Thialène" en 1977. A partir de 1979, les villages souhaitant adhérer sont invités à se rassembler en d'autres comités : en 1984, ils seront 23 comités, dans 6 arrondissements de quatre régions. Il est alors décidé de rassembler les comités par arrondissement, en créant des "ententes", très largement indépendantes. Seule l'Entente de l'arrondissement de Koumpentoum sera examinée ci-après.

#### 2) Une tentative de réflexion préalable et intégrée

Initié en 1976, le processus de création du premier comité, celui de Bamba-Thialène, a duré 18 mois au cours desquels les problèmes de la zone ont été recensés : problèmes hydrauliques, sanitaires, alimentaires, d'enclavement, de relations entre ethnies. Si l'idée de départ était de créer une agriculture de contre-saison, la réflexion amène à considérer que deux problèmes doivent être résolus en priorité =

- l'approvisionnement en eau, puisqu'il n'y a dans la zone qu'un puits de 55 m. de profondeur,
- la sécurité alimentaire : puisque malgré de bonnes conditions agro-climatiques, en partie à cause de la culture d'arachide dominante, les soudures sont difficiles.

L'approvisionnement en eau va devenir le cheval de bataille des groupements, l'enjeu de la réussite des groupements car "A l'époque, on pensait dans la zone que si tu n'as pas d'argent, tu ne peux rien créer. Or, les gens à l'origine du mouvement n'étaient pas riches. D'autres croyaient qu'il s'agissait de politique".

La longue démarche de réflexion, si tant est qu'elle a été telle qu'elle est décrite, est une tentative originale, beaucoup de groupements se lançant dans des réalisations avant d'entamer une réflexion sur leurs problèmes.

### 3) Un impact social inégal

Commencé au départ très modestement avec quelques individus, le mouvement de l'Entente de Koumpentoum semble encore se chercher puisqu'il ne rassemble jusqu'à présent que 10 % des membres potentiels, soit un taux moindre que l'AJAC, qui opère pourtant sur une surface plus importante. Les raisons invoquées par les responsables sont multiples, allant du désintérêt de certains pour le fait collectif jusqu'à la jalousie de ceux qui, pour ne pas s'être impliqués assez tôt, n'ont pu accéder à des postes de responsabilité et délaissent l'association de ce fait.

Mais les racines du mal sont certainement plus profondes, même si elles sont délicates à évaluer. Il se pose en tout cas le problème de savoir si avec un tel taux de participation l'Entente peut prétendre être représentative de sa zone d'influence déclarée.

Par contre, un certain nombre de services payants, mis en place par l'Entente, bénéficient à un plus grand nombre de personnes du moment qu'elles participent financièrement au fonctionnement de ces services, et indépendamment de leur adhésion à l'Entente. Ainsi pour l'usage du forage ou des banques de céréales ; seul le crédit et les services qui lui sont liés sont réservés aux adhérents.

### 4) De fortes subventions mais une volonté récente d'autonomisation

Comme la plupart des organisations visitées, l'Entente s'est développée à partir de financements extérieurs qui ont permis des réalisations souvent coûteuses, en particulier trois forages équipés d'un réseau de distribution, et l'acquisition d'une voiture et de motos pour l'équipe dirigeante.... Il semble que les équipements collectifs fassent l'objet d'un amortissement correct ; reste toutefois le coût de la logistique de l'association, que celle-ci ne prend pas en charge de façon autonome.

Dans un passé récent, les responsables, guidés par Mamadou Cissokho qui est actuellement conseiller technique des Ententes, ont jugé que la situation devait changer, pour cela ils ont instauré un système d'épargne obligatoire (10 000 F par homme membre, 1 500 F pour chaque femme) qui a provoqué la démission de nombreux membres ayant jugé la somme excessive, mais a permis à ceux qui ont cotisé d'accéder au crédit agricole, et donc de se fournir en semences cette année.

C'est un premier point que la disparition d'un service assuré par l'Etat n'ait pas entraîné son report sur les ONG mais plutôt une prise en charge par l'Entente : cela laisse favorablement augurer de l'avenir. Au demeurant, Mamadou Cissokho est persuadé qu'au vu de l'usage bénéfique qui a été fait de l'argent épargné, les démissionnaires voudront réintégrer

l'association. Il est assez sûr de son fait pour leur imposer le versement des arriérés et une période probatoire d'un an sans droit, ce qui représente une contrainte majeure. Il sera intéressant de voir si la réponse du milieu est bien celle escomptée.

Par ailleurs, outre que la réintégration n'est pas encore acquise, il faut considérer qu'elle concerne un service vital pour l'économie locale : l'approvisionnement en semences d'arachides.

La volonté d'autonomie sera-t-elle aussi bien acceptée quand elle fera imputer aux paysans le coût des services moins nettement indispensables et aujourd'hui fortement subventionnés ? Ce n'est pas certain....

#### 5) La présence incontournable d'un leader fort

Mamadou Cissokho affirme n'avoir plus qu'un rôle mineur dans la vie de l'Entente, étant par ailleurs responsable national de l'organisation "6S" pour le Sénégal, et cultivateur à ses heures ; mais, dans les faits, s'il intervient peu dans la vie de l'organisation, c'est encore lui qui définit les orientations à prendre dans le futur : sous couvert de son rôle de conseiller technique et par un discours très pédagogique, il amène facilement les responsables, moins avertis que lui, à partager son exact point de vue, comme il a été possible de le constater lors de la visite effectuée à Bamba-Thialène. Dès lors, on ne voit pas bien l'intérêt du simulacre de démocratie qui préside à ces réunions : la situation gagnerait à être clairement reconnue, en attendant de pouvoir être changée.

#### 6) Bilan et perspectives

L'Entente de Koumpentoum existe aujourd'hui essentiellement par les services qu'elle développe, banques de céréales et hydraulique surtout, qui semblent toucher une population non négligeable. Par contre, le fait associatif semble avoir peu de succès, peut-être en liaison avec la représentativité de l'équipe dirigeante, voire la personnalité du leader, ou peut-être l'éloignement des villages. S'il y a un avenir possible pour l'Entente de Koumpentoum, il semble que ce sera plus celui de structure de service que de mouvement rural. On peut d'ailleurs imaginer qu'à terme les différents objets à gérer feront l'objet de gestions strictement autonomes, l'état associatif n'ayant été alors qu'un phénomène transitoire regroupant une minorité plus motivée et plus innovatrice induisant le changement. Il est clair en tout cas que ceux qui n'ont pas adhéré jusqu'ici ne le feront que s'ils y sont contraints, par leur intérêt économique vraisemblablement. Le phénomène de groupe ne semble pas être appelé à se développer réellement. Un autre scénario possible est que la majorité continue à refuser d'adhérer à l'entente : on pourrait alors voir émerger une élite paysanne moderne et subséquemment une société rurale à deux vitesses, ce qui ne semble pas souhaitable.

### IV. L'ASSOCIATION REGIONALE DES AGRICULTEURS DE FATICK (ARAF)

#### 1) Création

La création de l'ARAF s'est faite en plusieurs étapes. Le mouvement est né avec les jeunesses agricoles chrétiennes (JAC), en liaison avec la délégation régionale de l'association confessionnelle sénégalaise caritas, la

région du Sine-Saloum étant largement peuplée de populations sérères catholiques. En 1979 toutefois, les leaders de la JAC, considérant que leur mouvement excluait de fait les populations musulmanes qui partageaient leur existence décident de créer un mouvement non confessionnel et "purement paysan" : l'AJASS, ou Association des Jeunes Agriculteurs du Siné-Saloum. Enfin, lorsqu'en 1984, le gouvernement sénégalais décide de scinder la région du Siné Saloum en deux régions, les responsables, soucieux de rester en harmonie avec l'administration, décident eux aussi de scinder l'AJASS en deux associations-soeurs : l'ARAF et l'ARAK, respectivement Association Régionale des Agriculteurs de Fatick et de Kaolak. C'est donc tout récemment que l'ARAF a pris sa configuration actuelle. Elle rassemble actuellement 86 groupements dans 50 villages, la grande majorité desquels se trouvent dans les trois arrondissements du département de Gossas : l'extension régionale de l'association n'est encore qu'une porte ouverte pour l'avenir.

### 2) Une structure (encore) légère

Ce qui surprend à l'ARAF, c'est la modestie de la structure mise en place : pas de grand bâtiment, une vieille voiture, des animateurs bénévoles, mais motivés, qui se limitent strictement à un rôle d'animation et de coordination, laissant les interventions techniques à d'autres structures, administrative (CERP) ou non gouvernementale (FONGS).

Si, bien sûr, il y a des personnalités fortes, telle que celle du Président, Joseph Sene, ou du Secrétaire, Mathieu Diouf, ces personnalités semblent avoir délibérément choisi de ne pas exercer un leadership trop marquant.

Enfin, dernier point remarquable, les responsables admettent que le fait d'être parti sur une base régionale, structure héritée de la JAC, entraîne une dispersion des efforts et qu'il aurait mieux valu démarrer sur une base départementale, 26 des 41 villages membres étant localisés dans le département de Gossas. Cette volonté de relative autolimitation contraste avec la tendance expansionniste d'autres groupements.

La légèreté de la structure est aussi le gage d'une plus grande pérennité probable, les coûts en étant jusqu'à présent supportables, sinon supportés, par les paysans. Seul reste posé le problème de la durée de l'engagement des leaders, dont la motivation "idéologique" n'est guère soutenue financièrement par de modestes indemnités qui ne compensent pas les nombreuses absences du champ familial.

### 3) Une double possibilité de financement pour les groupements, des taux d'autofinancement variables

Les groupements membres de l'ARAF ont deux moyens d'être financés. Ils peuvent recevoir les financements distribués par l'ARAF, émanant en particulier de "6S". Ces financements sont répartis entre les unions, structures intermédiaires organisées au niveau de l'arrondissement, qui les répartissent à leur tour entre les villages membres. Mais les groupements sont libres de demander des financements à titre individuel en s'adressant directement aux financeurs ; l'ARAF leur demande alors seulement de ne pas être nommément impliquée dans la demande, ou d'être informée, et de ne pas courir plusieurs sources de financement à la fois.

Au demeurant, les financements ont permis de réaliser des infrastructures, en particulier des forages qui sont un besoin vital pour la zone, et sont financés à 80 %, les 20 % restant correspondant à une évaluation de la main-d'oeuvre fournie. La formation, elle aussi, est prise en charge par l'extérieur, tant au niveau financier que pour la mise en oeuvre : un large appel est fait à la FONGS et au CESA0. L'organisation développe pour sa part, avec l'appui de la FONGS, une activité de formation à base audiovisuelle. Aussi, l'année dernière, 43 projections ont été organisées.

Pour les activités à caractère économique, par contre, la prise en charge locale est de 85 %, ce qui s'explique par la modestie des investissements, gage de leur reproductibilité. Ainsi, de petites boutiques villageoises sont mises en place avec un fonds de roulement de 10 000FCFA, à charge des membres d'en augmenter le capital par une bonne gestion, ainsi le maraîchage est développé sur des bases traditionnelles à peine modifiées.

En guise de bilan, les responsables de l'ARAF conviennent que le volume de financement reçu est théoriquement suffisant, pour ne pas être un frein au progrès de l'association, la maturation interne étant nécessairement beaucoup plus lente que le rythme des réalisations. Par contre, ils déplorent la lenteur, les retards de financements, qui compromettent régulièrement la réalisation des programmes décidés en A.G., et regrettent également les pratiques de certaines ONG, qui ne répondent pas aux demandes de financement, ou, après un accord de principe qui dissuade l'association de chercher d'autres partenaires, veulent renégocier le programme prévu pour en changer le contenu, et par là, la logique.

#### 4) Bilan et perspectives

Hormis quelques infrastructures coûteuses, telles que les forages, mais qui sont étroitement liées aux conditions naturelles difficiles, l'ARAF est une structure qui n'a pas de "grand projet" ; choix délibéré ou situation liée aux circonstances ? Il est évidemment difficile de répondre.

Toujours est-il que dans l'état actuel des choses, l'ARAF semble bien adaptée à son milieu et pouvoir dans l'avenir le servir utilement : elle répond bien en effet aux caractéristiques d'une région qui a connu depuis longtemps une activité agricole intense et a donc un potentiel technique réel, mais souffre d'une dégradation importante de son milieu naturel, et a en conséquence une population pauvre.

Le choix fait d'implanter des infrastructures sur dons externe, et de lancer de petites opérations dans le domaine économique largement autofinancées semble pertinent, même si le résultat est moins "grandiose" que dans d'autres organisations. Il sera certainement plus facile à reproduire et multiplier et on peut logiquement espérer que si l'environnement naturel et économique ne se dégrade pas encore, l'ARAF participera grandement à un renouveau local du monde rural.

## V. SYNTHÈSE DES QUATRE ÉTUDES

### 1. Efficacité technique et économique des groupements dans le contexte de la N.P.A.

Nombreux sont ceux qui voient dans les groupements avant tout une réponse spontanée aux problèmes économiques ; d'autres remarquent que les intervenants extérieurs investissent d'importantes sommes dans les infrastructures et l'action sociale qui peuvent à elles seules justifier l'existence des organisations qui les reçoivent. Le doute subsiste et il est probable que les deux raisons interviennent. Il est donc nécessaire pour les groupements de prouver leurs possibilités aux plans technique et économique. La N.P.A., caractérisée par le désengagement de l'Etat crée un certain nombre de vides : à eux de les occuper.

#### a) Remarques générales sur les activités de production

Les organisations paysannes peuvent intervenir dans trois types d'activités de production :

- collective redistribuée
- collective non redistribuée .
- individuelle, appuyée par un service géré collectivement .

Dans les quatre organisations visitées, il n'y a pas de cas connu de production collective redistribuée, travail collectif dont le fruit est réparti entre les membres. D'après d'autres expériences, il semble qu'à terme, un tel type de production puisse parfois être source de démobilisation, voire de discorde.

La production collective non redistribuée est une pratique créatrice de fonds propres pour l'association. C'est donc une participation des membres sous forme de travail, souvent mieux vécue que la cotisation qu'elle n'exclut toutefois pas. Cette production est importante et variée, touchant à tous les domaines : agriculture, élevage, artisanat. Il ne semble pas qu'elle occupe plus d'une journée par semaine .

Enfin , les organisations paysannes tendent à développer des services gérés collectivement mais à usage individuel. Ils peuvent être gérés au niveau des groupements de base ou à un niveau supérieur, chaque service ayant une échelle pour laquelle sa mise en oeuvre est optimale ; ainsi l'irrigation est gérée collectivement au niveau de chaque maille des périmètres (A.A.W.) mais l'accès à la Caisse Nationale de Crédit Agricole nécessite qu'un ensemble de grandes fédérations s'unissent. Ce type de service semble promis à un bel avenir et être une voie privilégiée de modernisation de l'agriculture. Il devrait connaître un fort développement avec le désengagement de l'Etat et la disparition subséquente d'un certain nombre de services. Plusieurs de ces services font l'objet d'un développement spécifique dans les paragraphes suivants.

Par ailleurs, les domaines où les groupements peuvent exercer une activité de rente sont relativement peu nombreux : maraîchage, arboriculture, élevage intensif, artisanat. Souvent, un premier groupement se lance en pionnier dans une de ces activités, qui s'avère très rentable ; les groupements voisins, et a-fortiori s'ils sont membres d'une même organisation, l'imitent, et on arrive rapidement à une saturation complète du marché local. L'écoulement vers les zones urbaines ne se faisant pas, ou mal, la part des produits vendus diminue, ce qui peut compromettre la pérennité de l'activité,



en particulier si elle demande des investissements devant être amortis ; par exemple, les 600 groupements de l'A.J.A.C. ont presque tous créés des jardins maraîchers ; les analyses récentes montrent que la tendance est à une augmentation de l'autoconsommation au détriment de la vente, qui est devenue difficile et peu rémunératrice, ce qui est bon pour l'équilibre alimentaire des populations concernées mais ne répond pas à leur aspiration première de revenu monétaire.

D'une façon plus générale, il semble que les groupements au sein d'une fédération ont un comportement très (trop ?) homogène, et ce sera certainement un point à améliorer dans l'avenir

#### b) Intervention dans la sécurité alimentaire

La Nouvelle Politique Agricole s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de sécurité alimentaire : 80% d'autosuffisance en l'an 2000, soit une croissance moyenne de la production de 4,5% par an. Par contre, elle ne se donne guère les moyens de cette politique volontariste, puisqu'au contraire l'Etat est amené à court terme à délaisser un certain nombre de services et subventions au monde rural. La doctrine en cours veut que l'on responsabilise le producteur et libéralise le marché des céréales, l'Etat s'engageant pour sa part à garantir un prix plancher des céréales rémunérateur dont on a vu qu'il était inopérant dans les faits, parce que non appliqué au niveau villageois.

De leur côté, les villageois, au sein de leurs organisations, ont pris conscience de la nécessité d'agir pour mieux gérer et sécuriser leur approvisionnement, notamment après les deux soudures catastrophiques de 1984 et 1985. Le problème à résoudre est double : il s'agit d'abord de disposer de céréales à la soudure, ensuite, si possible, de les obtenir à un prix raisonnable, la spéculation étant très forte à cette époque et les prix pouvant doubler ou tripler par rapport à ceux de la récolte.

Ce double problème trouve en général une solution unique sous forme de "banques de céréales". Cette appellation générale recouvre en fait deux types de fonctionnement : dans les zones systématiquement déficitaires, les banques de céréales fonctionnent comme des coopératives d'approvisionnement, achetant les céréales dans les zones de surproduction au moment où elles sont les moins chères pour les revendre à la soudure avec une marge en général modérée et à un prix toujours inférieur à celui des commerçants ; dans les zones autosuffisantes en moyenne, mais où les variations interannuelles sont importantes, les banques de céréales constituent un stock de sécurité permettant de compenser ces variations. On a donc un système de péréquation interrégionale et un de péréquation interannuelle, parfois une combinaison des deux.

Par ailleurs, les banques de céréales jouent un rôle fondamental dans le stockage intra-annuel, où elles prennent en partie le relais des chefs de famille qui s'avèrent souvent incapables de gérer leur grenier tant sont fortes les pressions familiales et externes pour l'achat de biens de consommation. La banque impose donc souvent à ses coopérateurs une discipline collective et un calendrier de consommation qui ne seraient pas respectés au niveau individuel.

Pour les quatre organisations visitées, en règle générale, le stock initial est financé par l'extérieur ; dans certains cas les villageois peuvent décider de rembourser tout ou partie d'une aide alimentaire reçue comme don pour constituer ce stock. Ensuite, il existe des systèmes permettant de couvrir les pertes - pendant le stockage ou par non-remboursement - et en général d'augmenter le stock : ce sont des intérêts, ou une formule équivalente pour ceux qui tiennent à respecter l'interdit de l'Islam frappant les intérêts et des champs collectifs de céréales, les deux formules étant la plupart du temps associées.

Les banques de céréales ne représentent pas une activité créatrice de richesse mais elles permettent un approvisionnement plus sûr et moins cher du monde rural, dont celui-ci a perçu la nécessité après les soudures de 1984 et 1985. Un signe de motivation des paysans est le bon taux de remboursement en général observé.

Toutefois, les observateurs remarquent qu'après les deux bonnes récoltes de 1985 et 1986, la mobilisation tend à diminuer alors même que la situation devient plus difficile pour les banques de céréales : en effet, le paysan dont le grenier commence à se remplir n'a plus besoin de faire appel à elles tandis qu'elles sont obligées d'écouler leur stock qui ne peut guère se conserver plus d'un an. D'autre part, si elles ne recherchent pas systématiquement le bénéfice, les banques de céréales doivent tout de même trouver un équilibre financier, ce qui n'est pas facile en période d'excédent car le prix de vente à la soudure reste bas et la marge disponible est très faible. Il est probable que, si 1987 est encore une bonne année pour les récoltes, les banques de céréales perdront encore une partie de leur intérêt aux yeux des paysans.

Il sera alors intéressant de voir si le paysan n'ayant plus besoin du "service" de la banque de céréales dans le court terme restera sensible à son importance pour la sécurité de l'approvisionnement et sera prêt à consentir quelques sacrifices pour assumer sa pérennité, comme par exemple d'échanger, à la récolte, un sac de bon mil contre un sac de mil de l'année précédente, pour conserver le fond de roulement.

### c) Intervention dans le crédit agricole et l'épargne

Dans le passé récent, le crédit intervenait de deux façons dans le milieu rural :

- pour ses besoins personnels, en particulier alimentaires, le paysan devait le plus souvent s'adresser à un usurier, ce qui lui coûtait extrêmement cher et a finalement débouché sur la mise en place des banques de céréales, comme on l'a vu ci-dessus,
- pour ce qui est de ses besoins en intrants agricoles, il était pris en charge par les Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR), tant pour les crédits de campagne (semence, engrais) que pour ceux, à moyen terme, d'équipement.

Ce système fonctionnait sans paiement direct : le paysan touchait son crédit en nature - intrants - et voyait son remboursement automatiquement prélevé sur la valeur de la récolte qu'il commercialisait par l'intermédiaire de la SRDR. Ce type de crédit pouvait atteindre des proportions importantes : par exemple à la SAED - qui encadre, il est vrai, une agriculture

"intensive" - on considère que le seuil de découragement est atteint lorsque le remboursement dépasse 1/3 de la valeur de la récolte. Malgré l'importance des sommes engagées pour un milieu peu habitué à investir dans l'agriculture, les taux de remboursement des crédits de campagne étaient assez bons, en général parcequ'ils conditionnaient l'obtention d'un crédit à la saison suivante : c'est ainsi que la SAED et la Sodefitec atteignaient respectivement 96 % et 94 % de remboursement sur les crédits à court terme en 1984.

Pour le crédit d'équipement, par contre, le remboursement se faisait avec de l'argent et était souvent médiocre, malgré les facilités accordées aux paysans : entre 1970 et 1980, le taux de remboursement des crédits à moyen et long terme a été voisin de 60 %, ceci étant cautionné par le gouvernement qui, régulièrement, a remis à zéro les dettes du monde rural. La dernière opération de ce type a eu lieu en 1981 ; ce genre de pratique, qui pénalise dans les faits les bons paysans, a fini par ancrer dans les moeurs des habitudes catastrophiques par rapport au crédit.

Dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole, qui marque son désengagement du milieu rural, le gouvernement a cessé sa politique de crédit, et en même temps de subventions.

L'approvisionnement en facteurs de production, s'il est toujours assuré par l'Etat, doit désormais être payé comptant. Cela a été un choc violent pour le monde rural, habitué à des discours politiques sans applications, d'autant plus que la campagne 1986 avait vu le gouvernement accepter in-extremis de céder les semences à crédit, faute de trouver preneur au comptant. En 1987, donc, le pas a été franchi et le milieu rural s'est vu contraint de trouver des ressources pour financer ses achats d'intrants. Dans la plupart des régions, les réserves monétaires des paysans sont trop faibles pour faire face aux dépenses à engager, et peut-être manque-t-il parfois aussi l'habitude de mobiliser des fonds propres pour investir dans la campagne agricole.

Les organisations paysannes visitées ont eu des réactions différentes dans le contexte ainsi défini. Chacune avait des relations avec la SRDR de sa région, et profitait de ses services, mais en les intégrant plus ou moins fortement dans son fonctionnement. Il semble que celle ayant le plus fortement intégré les services des SRDR est l'AAW dans sa relation avec la SAED, dont on a vu que pour être parfois conflictuelle elle n'en était pas moins "intense" pour les flux d'intrants et le crédit qui leur était lié. La moins engagée semble être l'AJAC de Casamance. Le degré de dépendance de l'organisation paysanne avec la SRDR locale influe sur les conséquences du désengagement mais peu sur les solutions envisagées, qui sont de trois types :

- trouver une autre source de crédit,
- assurer soi-même le service, à un coût, mais aussi souvent une qualité, moindres, par exemple pour les semences,
- se passer des services ou de l'intrant - par exemple pour les engrais ou les traitements phyto-sanitaires.

En règle générale, c'est à la première solution que va la préférence, en attendant peut-être que soient développées des alternatives efficaces aux services proposés par les SRDR.

Les responsables des organisations visitées ont par ailleurs bien compris, désormais, le danger qu'il y a à avoir une source de crédit dont la pérennité n'est pas assurée. Plutôt que de chercher à nouveau des prêts faciles, mais à l'avenir incertain, auprès de leurs partenaires financiers, ils ont préféré chercher à accéder au système bancaire sénégalais. On a vu que le désengagement de l'Etat s'accompagne de la mise en place de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Celle-ci toutefois est inaccessible pour le paysan à titre individuel, sauf peut-être, dans certaines expériences en cours (à Matam, Thiès), parce que les agences ne sont pas décentralisées, et parce que l'obtention du crédit nécessite que soit prouvée en préalable la rentabilité du projet. De plus, la CNCAS n'a pas pour vocation de travailler avec les individus mais plutôt avec les industries agro-alimentaires et les structures coopératives, considérées comme représentant le monde rural. Par contre, elle peut également concéder des crédits aux organisations paysannes non gouvernementales dans les conditions suivantes : dépôt initial de 35 % de la valeur empruntée, garanties solides pour les 65 % restants.

La démarche des groupements se fait donc en deux temps :

- rassembler, localement, le plus d'argent possible pour servir de dépôt donnant accès à l'emprunt,
- trouver un partenaire économiquement crédible et prêt à se porter caution pour les 65 % restant.

En fait, c'est la première étape qui bloque ce processus, la seconde pouvant être résolue, en particulier par l'intermédiaire de la FONGS ou d'ONG étrangères.

Pour les organisations qui n'ont pas su prévoir le problème, il n'a pas été possible de collecter beaucoup d'argent quand la nécessité s'en est fait jour, car au début de l'hivernage les familles sont souvent proches de la fin de leurs ressources.

Une seule des organisations a su anticiper ce mouvement en instituant une épargne obligatoire de 10.000 FCFA par homme membre et par an : c'est l'entente de Koumpentoum.

Si l'idée était techniquement bonne, elle ne semble pas être très bien passée auprès des membres dont certains ont démissionné. Mais le leader de l'entente est persuadé que, en voyant l'avantage retiré de cette épargne - un approvisionnement assuré dans de bonnes conditions - les démissionnaires voudront réintégrer l'association, en supposant qu'il n'y aura pas eu de redistribution entre membres et non membres au sein des villages.

Plus généralement, toutes les organisations visitées sont désormais conscientes de la nécessité d'une épargne monétaire, ou, plutôt, leurs leaders le sont et en imposent de fait la pratique. L'épargne prend en effet souvent un caractère obligatoire, car un refus d'épargner entraîne l'exclusion et, par ailleurs, le paysan peut difficilement se passer d'autres services du groupement. Celui-ci joue donc en l'occurrence un rôle primordial dans l'acquisition de nouveaux comportements qui ne sont pas acquis spontanément mais dont les dirigeants espèrent que l'expérience démontrera le bien-fondé.

Il faut remarquer que l'épargne bénéficie aujourd'hui de deux bonnes récoltes successives qui ont apporté un peu d'argent dans les campagnes. Mais, comme le remarque un responsable paysan, "il suffit d'une mauvaise récolte pour gâcher cinq ans d'efforts". Ce n'est certainement pas le moindre des dangers qui guette l'épargne.

Une autre critique est que les femmes, qui sont traditionnellement fortement organisées pour l'épargne, sont peu sollicitées pour la mise en place et la gestion de cette épargne moderne.

Enfin, si l'on comprend bien que l'urgence de la situation et le manque d'argent dans le milieu rural conduisent nécessairement à la CNCAS, on peut regretter qu'à plus long terme ne soit pas envisagée une opération de type crédit mutuel qui aurait une gestion plus décentralisée que la CNCAS, qui est une structure très descendante et ôte au paysan la maîtrise d'une partie du cycle de son argent.

#### d) Intervention dans l'approvisionnement en semences et en intrants

On l'a vu, la disparition du crédit sur les semences et les intrants pose de graves problèmes au milieu rural. La première solution est de trouver une autre source de crédit et de reproduire l'ancien système. Il semble que ce soit la solution majoritairement envisagée pour les semences d'arachide, par exemple. Mais par ailleurs, puisque désormais la source de crédit et le service d'approvisionnement ne sont plus confondus en un seul et même organisme, il est envisageable pour les paysans de créer leur propre service d'approvisionnement ; ainsi, des expériences de "banques de semences" pour l'arachide voient le jour.

De même pour les engrais, la disparition simultanée du crédit et des importantes subventions a entraîné une forte baisse de la consommation. L'Amicale du Wallo, qui pratique une culture intensive envisage d'utiliser le crédit pour acheter l'engrais indispensable à son activité ; l'AJAC estime que les terres sont assez fertiles pour se passer d'engrais ; l'entente veut développer une alternative basée sur l'utilisation de compost et une meilleure intégration de l'agriculture et de l'élevage, mais cela risque de poser des problèmes de calendrier de travail ; c'est toutefois une initiative qui, si elle réussissait, serait le gage d'une bonne fertilité des terres. L'ARAF enfin, est confrontée à un problème des plus délicats : les sols pauvres et les faibles rendements ont amené une extensification de l'agriculture, donc une réduction de la jachère et une dégradation accrue du milieu. L'engrais est indispensable pour conserver à cette région le peu de fertilité qui lui reste mais les agriculteurs ne sont pas prêts à investir dans un engrais dont la rentabilité économique à court terme est loin d'être évidente.

On voit donc que la cessation du crédit a obligé le monde rural à réagir. Pour les semences d'arachide, même si le volume acheté a baissé, des solutions ont été trouvées, parfois à des coûts très élevés auprès des usuriers et le crédit agricole a largement démontré le rôle positif qu'il peut potentiellement jouer. La rareté de l'argent a par contre amené à délaissier les autres intrants, qui, pour être indispensables, le sont moins sensiblement. Une réaction des groupements et une sensibilisation technique au rôle de l'engrais semblent indispensables pour éviter la dégradation de la fertilité du sol. Mais le pas n'est pas encore franchi...

### e) Synthèse

A la lumière des pages qui précèdent, on comprend mieux l'importance grandissante que prennent les groupements dans la vie économique locale en milieu rural et, par la somme de leurs actions, au niveau national.

Jusqu'à présent, les groupements sont largement financés par l'extérieur. On peut déjà remarquer que les financements qu'ils reçoivent sont relativement bien valorisés, beaucoup mieux en tout cas que dans la plupart des "grandes opérations" de développement rural.

Mais ils ne se satisfont pas de cet état de fait. Quoique leurs sources de financement ne semblent pas prêtes de tarir, les organisations paysannes cherchent désormais une plus grande autonomie, signe d'une maturité grandissante : l'époque du "toujours plus" semble révolue pour un certain nombre d'entre elles, qui lui préfèrent une rigueur qui porte en elle les germes d'un réel développement autonome. On pourra arguer que cela reste encore du domaine du discours : c'est déjà beaucoup que la conviction soit acquise ; la mise en oeuvre devra se faire progressivement.

La Nouvelle Politique Agricole, qui pose aujourd'hui des problèmes aigus au monde rural met les groupements "au pied du mur". Puisqu'ils existent, ils se doivent d'occuper le vide laissé par l'Etat, sous peine de perdre leur crédibilité et leur audience naissantes. On l'a vu, la réaction s'organise, parfois pas aussi rapidement qu'il l'aurait fallu, mais dans l'ensemble avec de bonnes chances de succès. Deux ou trois années seront nécessaires pour confirmer les résultats de ces efforts.

## 2. Financement des organisations et relation avec les partenaires financiers.

### a) Modalités et utilisations des financements

La description des quatre organisations visitées montre la complexité des financements, leur hétérogénéité. Cela n'est évidemment pas sans conséquence pour le fonctionnement et le devenir de ces organisations. Il semble en l'occurrence indispensable d'examiner ces sources de financement et ce qu'elles impliquent.

Ces sources sont de trois types :

a) des financements extérieurs à l'organisation, liés à la mise en oeuvre d'un projet précis.

b) des financements extérieurs non liés, mais assortis de conditions de mise en oeuvre.

c) des financements propres à l'organisation.

a) Les financements extérieurs à l'organisation et liés à la mise en oeuvre d'un projet précis sont les plus nombreux, mais apparaissent de plus en plus contestables. En effet, ils déplacent le centre de décision de la vie de l'association vers l'extérieur, car l'accord du financeur doit être obtenu en

préalable : il est donc tout puissant dans sa discussion avec l'organisation ; même si souvent l'éthique du financeur lui interdit d'imposer son choix, le représentant du groupement essayera parfois de répondre par avance à ce qu'il pense être l'idéal de son financeur, plutôt qu'à ce qui correspond à ses besoins réels. Réciproquement, une fois le financement acquis pour un objectif précis, la tentation sera faible d'en optimiser l'utilisation puisque seul compte le fait d'arriver in fine au résultat prévu. Ceci est d'autant plus dommageable que les responsables, conscients que le financement pour un objectif précis est souvent unique, sont tentés de surévaluer les coûts pour parer à toute éventualité. Enfin, une telle pratique présente un manque évident de souplesse vis-à-vis de tous les événements qui peuvent intervenir entre le début de la négociation et la fin de la réalisation, pour modifier les objectifs ou les besoins de l'organisation. Le projet prévu, même s'il a perdu tout ou partie de sa pertinence, sera tout de même mis en oeuvre, puisque le financement en est de toutes façons acquis et que le refuser ou en modifier la destination serait souvent s'attirer les foudres du financeur, qui doit lui-même répondre de l'utilisation des fonds qu'il a reçus et redistribués.

Une telle pratique semble donc ne pas être optimale, puisqu'elle concentre la partie de réflexion et de négociation, très importante pour la vie de l'organisation, au début du projet. La pratique de l'évaluation permanente, permettant de choisir à chaque instant l'orientation optimale pour l'organisation, n'en est bien évidemment pas facilitée, lorsqu'elle n'est pas complètement bloquée, ramenant les paysans au rang de "techniciens" de leur propre développement. Car la pratique n'est finalement pas tellement contestable sur le plan technique, où on obtient en général le résultat recherché - et de très nombreuses réalisations ont été faites selon ces modalités -, mais elle l'est beaucoup plus pour ce qui est de la créativité des organisations, de leur capacité à s'adapter, à optimiser la satisfaction de leur besoins avec un budget donné, toutes choses qu'il est indispensable qu'elles acquièrent si elles veulent pouvoir prétendre un jour à être indépendantes, car leur budget nécessairement modeste devra alors trouver une haute valorisation.

b) En ce sens, le deuxième type de financement extérieur semble plus porteur d'avenir. Cette pratique, qui semble, pour les quatre associations visitées être le fait exclusif de 6S, consiste à fournir un financement à une organisation, à utiliser non pas pour un projet qui devrait être précisé a-priori, mais simplement selon des modalités particulières : 50% des sommes doivent être destinées à des actions à caractère économique, les sommes prêtées doivent être supérieures à celles non-remboursables, la comptabilité de l'organisation doit prendre une forme strictement imposée pour rendre possible le contrôle a-posteriori, contrôle qui conditionne le renouvellement du financement l'année suivante. Il est en outre convenu dès le départ que les financements sont appelés à diminuer puis à disparaître à moyen terme ( ans). Il est évident que ce type de financement n'est pas neutre, mais il est plus souple que la première formule examinée : les responsables de 6S définissent un cadre, par quelques conditions qui leur semblent indispensables au regard de leur conception du développement; mais au sein de ce cadre, l'organisation a encore une grande latitude d'évolution. De fait, les leaders rencontrés sont unanimes pour dire le bien qu'ils pensent de cette formule et espérer qu'elle se généralisera. Il faut toutefois nuancer cet enthousiasme en remarquant que

si le fonds 6S est très utile par sa disponibilité, si ses conditions d'emploi le rendent bien adapté pour intervenir dans l'activité économique locale, toutes les organisations visitées reçoivent par ailleurs des fonds affectés à des projets précis, dont des infrastructures, sous forme de don intégral et sans conditions ; cela limite évidemment la portée des conditions posées par 6S, qui concernent seulement ses propres financements mais ne sont pas appliquées dans les faits pour l'ensemble des financements de l'organisation. Pour que son système prenne toute sa cohérence, 6S a besoin d'être l'unique partenaire d'une organisation. Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que les responsables d'organisations sont désireux de fonds libres, dont ils sont prêts à répondre par ailleurs, tant il est vrai qu'il est très difficile d'obtenir rapidement un financement, même modeste : le rythme de la distribution des financements répond aux contraintes de calendrier des financeurs qui sont différentes de celles du monde rural, et est pour cela souvent un facteur limitant à une optimisation des réponses apportées à ses problèmes.

c) Enfin, les organisations participent toutes au financement de leurs activités : la "contrepartie locale" est souvent une exigence du financeur mais les leaders commencent aussi à penser que les organisations doivent dégager des fonds propres si elles veulent accéder à une plus grande indépendance. Si, donc, la volonté apparaît dans le discours, elle n'est pas encore totalement effective. Le taux d'autofinancement est en général bas, souvent inférieur à 10 %. Deux problèmes semblent devoir être posés :

- Il faut dégager un financement propre sous forme d'argent : trop souvent, la part prise par l'organisation dans le budget correspond à une évaluation de la main-d'oeuvre fournie, des récoltes des champs collectifs et autres biens en nature. Si cette participation est importante, elle ne saurait suffire : les organisations doivent pouvoir financer des réalisations, entretenir leur structure et non plus seulement "compléter" l'aide reçue : pour cela, elles ont besoin de collecter de l'argent, et non pas seulement d'une participation des membres sous forme de travail.

- On peut aussi se poser la question de savoir quels sont les domaines où l'on peut raisonnablement espérer atteindre l'autonomie financière. L'activité économique et les services qui lui sont liés sont déjà souvent autonomes, seule la mise de fonds initiale relevant souvent du don ; les services "sociaux", tels que les forages et les moulins à mil, lorsque leur utilité est avérée, créent une dynamique qui permet d'envisager qu'ils parviennent à fonctionner de façon autonome, à condition d'instaurer des pratiques de gestion rigoureuses. Mais, la somme de ces différents services représente déjà des charges d'amortissement et de fonctionnement importantes, compensées aux yeux des paysans par les avantages qu'ils en retirent. Le principal doute qui subsiste concerne les activités d'animation et de formation, qui sont en général très fortement subventionnées. Si le choix leur est clairement posé, les paysans seront-ils prêts à prendre en charge ces activités plutôt que de les voir disparaître ? Jusqu'à présent, le doute est de rigueur. Il n'est au demeurant pas évident que les responsables aient envie de poser clairement le choix, car pour certains le travail d'animation et de formation est une source de prestige, de pouvoir, voire de revenu.



Un scénario probable est qu'à terme la gestion des différentes activités sera individualisée et que seules celles qui correspondent à un besoin réel seront pérennisées, les autres disparaissant naturellement. Pour que cette sélection se fasse, il faut donc éviter d'amalgamer les différentes activités mais au contraire déconcentrer au maximum la gestion, l'organisation ne devant que coordonner la mise en oeuvre harmonieuse. Cela permettrait de mieux juger individuellement chaque activité, ce qui est souhaitable pour l'ensemble des partenaires.

#### b) Relations avec les partenaires financiers

De ces relations on peut dire qu'elles sont de plus en plus saines et témoignent de plus en plus d'un réel partenariat. La relation de dépendance financière existe bien évidemment toujours, mais la multiplicité des financeurs, l'importance de l'offre d'aide au niveau du Sénégal, et la bonne valorisation que les groupements proposent pour les aides qu'ils reçoivent, l'affirmation que cette aide ne suffit pas et doit devenir un appoint plutôt que la base du développement font que les organisations traitent désormais en bonne position avec leurs partenaires. On peut toutefois regretter que la relation partenariale soit le fait des dirigeants, la base étant exclue des discussions dans les faits, et souvent plus disposée à recevoir des financements importants au nom de l'efficacité économique immédiate de l'organisation, qui reste la priorité avant les perspectives de moyen ou long terme.

On peut également regretter le manque d'exigence chez les financeurs, la forte subjectivité d'opérations toujours interindividuelles, qui donnent une large place au discours et à la capacité de séduction du leader-négociateur. Un bon leader dans cette acception du terme, devra souvent se fixer lui-même des limites pour les financements à recevoir, la manne semblant inépuisable et l'objet à financer accessoire. De ce point de vue, rendre les organisations paysannes plus autonomes, plus efficaces, plus performantes, c'est d'abord rationaliser leur environnement économique et la nature du partenariat entretenu avec elles.

### 3. Implications sociales des organisations rurales

#### a) Organisation interne et rôle des leaders

Quant aux modalités de leur implantation dans le milieu, les organisations visitées évoluent entre deux tendances qui, sans être exclusives, sont souvent nettement hiérarchisées

- d'un côté, l'organisation peut essayer d'acquérir une légitimité géographique en rassemblant les paysans d'un vaste espace, avec un fort taux d'adhésion. C'est le cas, par exemple, de l'AJAC qui rassemble actuellement 40.000 adhérents dans plus de 600 villages et dont le credo est : il faut apprendre à se connaître. Il s'agit d'une "méthode douce" de rassemblement, qui permet une évolution lente des mentalités mais présente une faible efficacité sur le court terme, le mouvement, très important, étant très difficile à gérer, et son dynamisme étant impossible à canaliser efficacement

dans des actions qui feraient l'unanimité. Une des conséquences est que l'AJAC est fortement financée et a peu de perspectives d'autonomie financière, même partielle, à court terme. A long terme, ce mouvement pourrait être porteur d'un développement harmonieux s'il réussit à prendre le virage de l'efficacité économique.

- à l'opposé, d'autres organisations privilégient l'efficacité économique et la volonté d'autonomie à court terme. Cette volonté est souvent le fait d'un petit groupe de dirigeants qui, après avoir capté d'importants financements se rendent compte qu'il est nécessaire que les paysans participent à l'effort de développement, pas seulement avec leur travail, mais aussi avec leur argent, d'où des relèvements de cotisation, des actions d'épargne obligatoires....., souvent peu appréciées de la base et qui coûtent des adhérents à l'organisation : ainsi l'entente de Koumpentoum, qui s'est récemment orientée vers une plus grande participation financière de ses membres, a-t-elle vu partir nombre de ceux-ci. Elle ne concerne plus, actuellement, que 10 % des membres potentiels de la zone, alors qu'elle est encore très loin d'avoir atteint ses objectifs. On peut, dans ces conditions, se demander si une telle organisation va déboucher sur un développement global de la zone, en attirant vers elle d'autres paysans au vu de ses éventuels succès, ou bien sur la formation d'une petite minorité de paysans pilotes, suréquipés grâce aux nombreux crédits accordés et dont le destin économique sera coupé du reste des habitants du terroir. Par delà les résultats qu'elle peut enregistrer, il existe vraisemblablement une masse critique en deça de laquelle l'organisation perd, ou du moins change, son impact sur la société environnante.

Ces deux tendances, on l'a vu, ne sont pas exclusives, mais font souvent, dans les faits, l'objet d'une hiérarchie. Il semble que, pour que son impact soit optimal, l'organisation doive, à terme, intégrer ces différentes préoccupations. Il s'agirait donc, finalement, de voies différentes pour un objectif final - en général assez lointain - qui est sensiblement le même dans l'ensemble des discours.

En l'occurrence, ce n'est souvent pas le paysan de base qui décide de cette orientation, mais bien une équipe de leaders, souvent même une personne. Le paysan peut en fait seulement cautionner ou non l'organisation par sa participation, laquelle dépend largement du rapport entre les avantages et les inconvénients du groupement, sur les plans social et économique. C'est ainsi que l'équipe dirigeante peut faire adopter au paysan des comportements qu'il n'aurait pas spontanément, même après une sensibilisation mais dont la mise en oeuvre lui semble tout de même moins préjudiciable que le fait d'être marginalisé voire exclu du groupement. Cette pression du groupe sur l'individu nécessiterait théoriquement que celui-ci puisse faire valoir son point de vue en retour. Or, quelle que soit la volonté, toujours exprimée et souvent appliquée, d'œuvrer pour la participation effective de chacun aux décisions au sein des organisations paysannes, celle-ci n'est souvent qu'un but fort éloigné.

En effet, on constate que le leader est souvent un individu d'exception dans le village, soit par sa position sociale, soit parce qu'il a fait des études, soit parce qu'il a voyagé et "connu le monde".

De plus, le fonctionnement de l'association l'amène à avoir de nombreux contacts, à prendre des responsabilités, tant dans la société rurale que dans celle des bailleurs de fonds. C'est évidemment une charge très lourde pour un individu, mais également un puissant moteur de la formation personnelle : c'est pourquoi, en règle très générale, l'écart, souvent préexistant, entre les capacités d'analyse et de synthèse de la base et celle du leader, ne fait qu'augmenter avec le temps. On peut donc difficilement parler de débat démocratique, l'écart étant trop important pour qu'il puisse réellement avoir lieu : il se réduit souvent à une explication, par le leader, des orientations qu'il veut donner à son action. Il est déjà important que le leader fasse l'effort de faire comprendre ses idées, donne aux membres de l'organisation les moyens de le contrôler. En cela, il est souvent aidé par des "sous-leaders", qui sont en quelque sorte ses lieutenants et ses disciples, et montrent généralement une faible analyse critique de ce que fait le leader.

On voit donc que le leader a un pouvoir très important parce qu'il se situe à l'interface de deux cultures très différentes et assume la responsabilité de jeter des ponts entre elles, mais aussi en partie, les traumatismes que cela peut induire. Pour poser une hypothèse, on peut dire que l'organisation paysanne avec à sa tête un leader puissant est un bon moyen d'introduire la modernité en milieu rural de façon rapide et organisée. La notion de rapidité, liée au fort pouvoir et au charisme du leader, est fondamentale car il existe d'autres sources d'introduction de la modernité en milieu rural, puissantes et souvent désorganisatrices, en concurrence directe avec les groupements. Pour compléter l'hypothèse, on peut dire que si ce pouvoir centralisé peut être un atout dans l'initiation d'un changement, malgré les risques évidents de dérapage qu'il présente, une fois le changement acquis, il apparaît nécessaire de tout mettre en oeuvre pour que la gestion et, au delà, la pérennisation des acquis, soit collective et effectivement démocratique. En cela, la formation de la base s'avère indispensable.

#### b) Place de la formation

La formation est un besoin constamment exprimé par les leaders, pour eux-mêmes et pour leur base mais c'est une oeuvre de longue haleine, puisqu'au départ une action d'alphabétisation est souvent indispensable, en préalable à toute autre formation.

D'autre part, au nom d'une certaine efficacité, on voit favoriser les formations purement techniques, au détriment de celles d'animation et de gestion. Ces dernières, d'ailleurs, sont assez peu organisées au niveau des organisations mêmes, bien qu'en tant que fédérations chacune rassemble, par la somme des groupements qui la composent, un large public potentiel. C'est plutôt au niveau national, en particulier par la FONGS que sont organisées les sessions de formation touchant à l'animation, la comptabilité, la gestion, la microplanification.

#### c) Rôle des femmes.

Le rôle actuel des femmes semble généralement mineur par rapport à celui qu'elles pourraient effectivement jouer. On ne peut bien évidemment pas oublier qu'elles partent d'une situation traditionnelle dans laquelle leur condition est très difficile et que, de ce point de vue, leur position dans

les organisations paysannes représente souvent un considérable progrès, comme elles le disent volontiers elles mêmes ; mais même si elles sont amenées à s'exprimer et à faire valoir leur point de vue, elles ont en général, à compétence égale, moins de responsabilités que les hommes. Ainsi, dans les groupements, les femmes ont pour présidente une femme, mais tous les postes concernant le groupe entier, hommes et femmes, sont occupés par des hommes. De même, pour une activité telle que l'épargne, alors que les femmes ont une pratique traditionnelle beaucoup plus développée que les hommes, ce sont ces derniers qui organisent la mise en place et la gestion du système. Il y a en l'occurrence encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les femmes trouvent dans les groupements, dans lesquels elles sont souvent majoritaires, la place qui doit être la leur. On remarquera enfin que même chez les leaders, pourtant souvent imprégnés de modèles occidentaux, la promotion des femmes n'est pas toujours une priorité.

#### 4. Insertion des organisations paysannes dans le contexte national sénégalais.

##### a) Relations avec l'administration

Les relations se font à deux niveaux :

Au niveau de la tutelle, les organisations qui répondent à un statut associatif (loi de 1976 très proche de la loi française de 1901) dépendent du Ministère du Développement Social. Toutefois, le Ministère du Développement Rural a créé en 1984 une structure nouvelle, le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui élargit les possibilités d'actions dans le champ économique qui sont très réglementées dans le cadre associatif (encore que cette réglementation ne soit souvent pas respectée). Par delà l'intérêt que les organisations peuvent trouver dans ce changement de statut, cette réforme témoigne de l'intérêt que le gouvernement leur accorde, et probablement aussi d'une lutte d'influence pour s'assurer la tutelle d'un mouvement qui semble irréversiblement promis à un bel avenir.

Au niveau local, les relations se font bien entendu avec les préfets et sous-préfets, mais surtout avec les services techniques décentralisés au niveau de l'arrondissement : les CERP. Alors que pendant longtemps nombre d'organisations ont travaillé de façon indépendante, en marge des services administratifs, la volonté est maintenant clairement affichée d'une collaboration la plus importante possible. Ceci est en particulier rendu possible par le fait que les mouvements paysans organisés ont pris une telle importance qu'ils peuvent désormais s'affirmer face à l'administration : celle-ci est informée de l'action des organisations, et sollicitée en tant que service public lorsqu'elle possède des compétences pouvant leur être utiles. Les demandes d'interventions sont en général exclusivement techniques et bien ciblées, ce qui permet d'éviter l'ingérence qui est une propension naturelle de toute administration. Ainsi se développe une nouvelle forme de coopération entre administration et monde rural, sur des bases nouvelles et équilibrées, éminemment saines et porteuses, là encore d'un grand avenir car dans la perspective d'une autonomisation croissante, et donc d'un budget restreint, les organisations doivent apprendre à valoriser au mieux toutes les potentialités de leur environnement. Certaines organisations poussent la volonté de collaboration avec l'administration jusqu'à épouser son découpage.

En effet, si toutes ont jugé nécessaire, de par leur taille importante, de développer des structures intermédiaires entre le groupement villageois et la structure centrale, deux sur les quatre organisations visitées ont fait épouser à ces structures intermédiaires le découpage de l'arrondissement, s'imposant en cela une contrainte car ce découpage arbitraire n'a aucune logique sociologique ou économique, mais pensant que cela représente à la fois un gage de bonne volonté et une base nécessaire pour une future coopération.

#### b) Organisations à vocation nationale

Ces organisations ont été évoquées accessoirement dans les pages précédentes, mais elles méritent largement d'être étudiées plus en détail. On s'intéressera ici aux deux principales : la FONGS (Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal) et le CONGAD (Collectif des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement).

La FONGS, créée en 1978, rassemble uniquement des organisations rurales sénégalaises. Formée au départ par des leaders paysans, elle affirme haut et fort ses racines rurales. Elle regroupe aujourd'hui neuf grandes associations soit 180 439 membres. Ses activités sont essentiellement au niveau de la formation dans les domaines de l'animation, la gestion, l'auto-planification et elles s'adressent aux responsables des organisations et des groupements villageois. Elle a aussi un programme d'action concertée entre ses membres qui s'est traduit jusqu'à présent par des échanges de céréales (par exemple : riz de l'AAW contre mil des Ententes).

Le CONGAD a une composition plus hétéroclite. Il rassemble en effet aussi bien des "ONG du Nord", qui appuient le développement rural sénégalais financièrement et techniquement que des "ONG du Sud" ou organisations paysannes sus-nommées. Ses buts sont une concertation accrue entre les différents partenaires en développement rural, et une mise en commun des savoirs et compétences techniques par filière : ainsi pour la sécurité alimentaire avec la création du COSAB (Collectif pour une Sécurité Alimentaire à la Base), ou encore pour la lutte anti-acridienne avec la mise en place de cellules régionales, rassemblant les partenaires locaux.

La création d'organisations à vocation nationale est un phénomène inéluctable qui répond à un réel besoin. En effet, le Sénégal avec 33% de population urbaine et un million d'habitants dans le Cap Vert, est gouverné par les villes, qui forment un important groupe de pression. Pour faire valoir ses intérêts auprès du gouvernement, le monde rural se doit de s'organiser pour rassembler ses forces potentiellement immenses. Il y a donc là un enjeu politique majeur. Mais l'organisation nationale est aussi indispensable sur le plan technique et financier pour rationaliser les pratiques actuelles.

On voit donc que le rôle des organisations nationales est double : politique et technique. C'est vrai d'ailleurs à tous les niveaux pour toute organisation mais au niveau villageois, par exemple, les domaines socio-économique et technico-financier sont étroitement imbriqués dans chaque choix ; plus on monte dans la hiérarchie, plus ces domaines deviennent bien individualisés. En l'occurrence, actuellement, tant le CONGAD que la FONGS mettent en avant leur rôle technique, qui est un ciment objectif entre les membres qui y trouvent tous leur intérêt. Leur rôle politique, qui est

pourtant vraisemblablement l'enjeu majeur, est souvent occulté ou reconnu en privé seulement. Il est vrai que c'est un domaine très délicat qui est une source potentielle de conflits internes aussi bien qu'avec l'extérieur.

Pour l'instant, l'enjeu est ailleurs, dans la légitimisation des mouvements, leur implantation dans le milieu. Si une organisation nationale est indispensable, le fait qu'elles soient au nombre de deux pose le problème des relations qu'elles entretiennent entre elles. En 1986, les deux organisations semblaient très proches et se livraient une guerre de clientèle. Aujourd'hui, on déclare que les objets à gérer étant différents (cf. présentation), il n'y a pas de raison de conflit. Pourtant, la FONGS, qui tient à avoir le monopole de la représentation du monde rural, demande à tous ses membres adhérant au CONGAD de démissionner puisqu'elle même, en tant que membre, les y représente ; réciproquement, on affirme tranquillement au CONGAD que la FONGS est une organisation régionale, liée à la zone à majorité Wolof et que d'autres organisations sont appelées à se développer dans les autres régions, en particulier pour les Peulh du fleuve. Il est inévitable que sur ce "créneau" extrêmement porteur, des rivalités et une compétition s'engagent. On ne peut bien évidemment que souhaiter qu'elles soient un facteur de dynamique mais rien n'est moins sûr. Les rivalités entre leaders paysans, dont certains aspirent à passer à la politique, et les intellectuels dakarois ruralistes devraient être importantes. Aussi peut-on s'attendre à tout, le meilleur et le pire de la part de ces organisations à vocation nationale. Mais il est probable que de toute façon, elles joueront un rôle important dans l'avenir, en particulier dans la coordination interne du mouvement paysan, dans la concertation de l'action des partenaires extérieurs et dans la relation du monde rural avec le gouvernement.

#### C - SYNTHÈSE GÉNÉRALE : ÉTAT ACTUEL ET DEVENIR POSSIBLE DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RURAUX SENÉGALAIS

S'il est un constat indéniable, c'est que le Sénégal voit aujourd'hui se développer en milieu rural un mouvement original, unique dans son histoire par son ampleur actuelle, impliquant fortement les paysans - il est vrai selon des modalités et avec des motivations très variables - et ce mouvement, même s'il est multiforme, présente une large base commune à toutes ses composantes.

Ces organisations qui oeuvrent pour le développement au sens le plus large du terme, et pour l'autopromotion du monde rural, ne semblent pas pour autant répondre à la vision qu'en proposent deux "écoles" de la théorie du développement local.

La première veut que le développement connaisse un passage obligatoire par un individualisme exacerbé, débouchant en particulier sur une inégalité économique souvent cumulative, la promotion des "meilleurs" devant servir de modèle et de moteur aux efforts des autres. Outre qu'un tel schéma contient tous les éléments pour faire éclater ce qu'il reste de la cohérence des sociétés rurales, il reste à démontrer qu'il est adapté à la mentalité

sénégalaise : en disant ceci, nous avons à l'esprit la citation d'un jeune qui avait quitté son village pour la ville voisine car, disait il, "ici, si tu vois quelqu'un au dessus de toi, tu n'essaie pas de le dépasser, mais plutôt de le faire redescendre". Pessimisme, ou réalité d'un changement mal géré qui entraîne des comportements réactionnaires ?

La deuxième école prend, comme il se doit, le contrepied de la première et pose l'hypothèse que la société africaine est fondamentalement égalitaire dans ses principes et collective dans sa gestion du patrimoine, en particulier de la terre, et elle fait le pari de transposer dans les groupements cet égalitarisme supposé. Là encore, l'hypothèse de départ est discutable dans sa généralité et le type d'organisation visé, s'il permet peut-être de prolonger la cohésion de la société rurale aujourd'hui menacée, n'est pas nécessairement un outil optimal de changement et d'adaptation, le traitement homogène du groupe pouvant parfois être un frein à l'expression et au développement de chaque individu. On remarque d'ailleurs que parfois les jeunes hommes quittent leur village au détriment de leur intérêt économique, apparemment pour fuir une société traditionnelle qui leur donne une place marginale dont ils ne se satisfont plus.

En fait, spontanément, les groupements villageois ne semblent pas s'orienter vers ces deux modèles extrêmes, mais bien plutôt vers une organisation intermédiaire, le développement d'un outil collectif dont chacun fait ensuite un usage individuel. En ce sens, ils ne proposent pas de nouveau modèle de société mais plutôt une structure ayant des racines traditionnelles mais orientée vers le futur, qui doit leur servir à gérer à moindre mal les nécessaires transformations de leur société. Ceci répond bien en particulier aux aspirations de la base, dont les motivations sont souvent pragmatiques, tandis que les leaders "fonctionnent" beaucoup plus sur des schémas idéologiques.

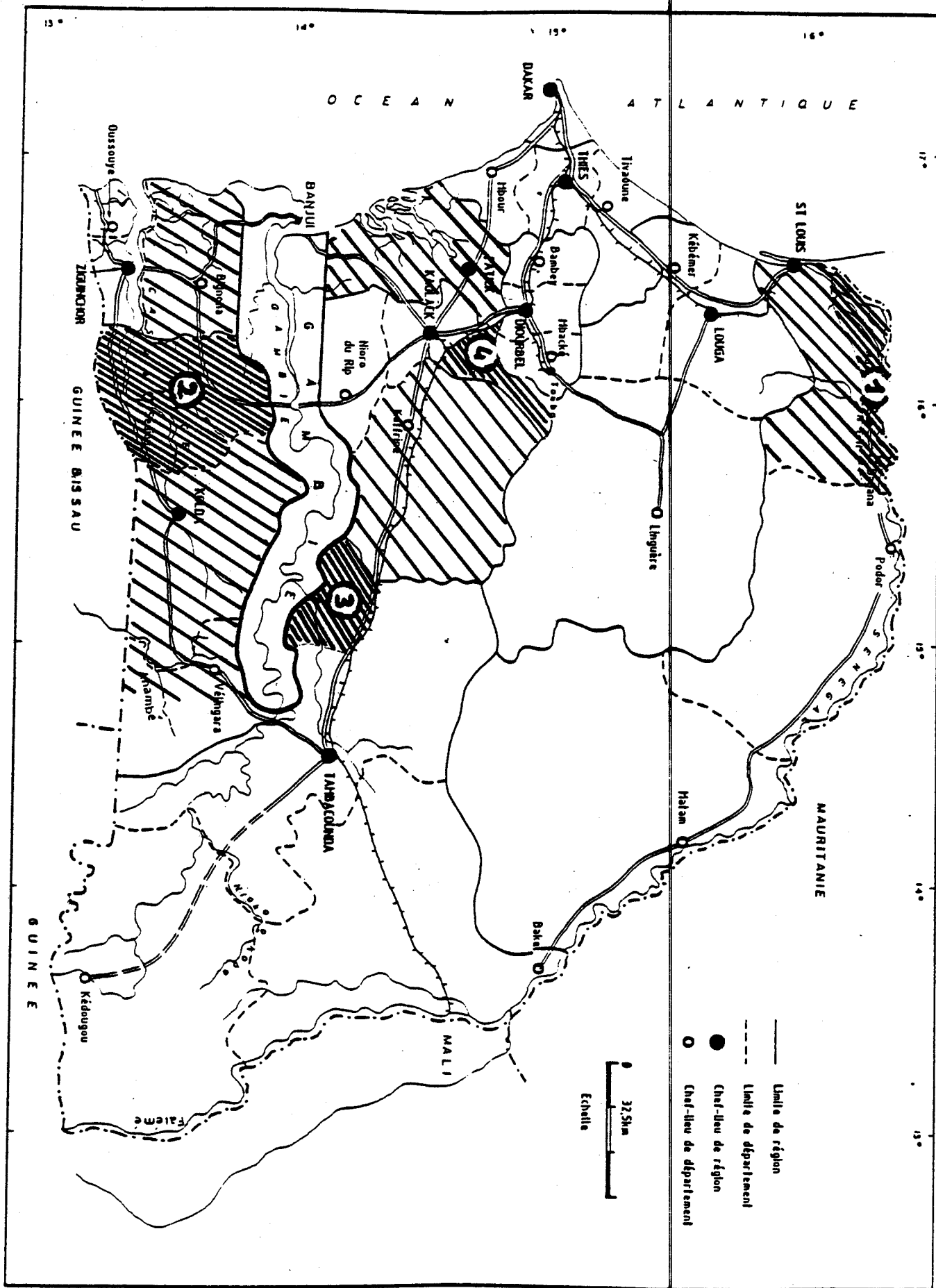
La société rurale sénégalaise se trouve donc confrontée à une double nécessité : introduire le changement, qui est incontournable, de la façon la mieux maîtrisée possible, pour limiter ses effets induits négatifs ; gérer et pérenniser les changements qui s'avèrent bénéfiques pour elle.

L'introduction du changement est inéluctable. Il s'opère déjà, et les sociétés rurales qui n'ont plus grand chose de traditionnel sont traversées de multiples courants de modernité. Mais cette modernité n'est pas maîtrisée et ne correspond souvent pas à un progrès collectif. Le problème est donc d'introduire un changement maîtrisé en maximisant les effets positifs. En cela, le groupement homogène et égalitaire ne semble pas adapté parce que sa démarche est lente, beaucoup plus que l'ouverture de la société au monde extérieur. La part non maîtrisée est par conséquent importante et peut déborder l'acquis collectif. En général, pour cette phase, le groupement s'en remet spontanément à l'un des siens, qui a sa confiance, un leader qui, parce qu'il a plus d'information, ou plus d'initiative, parce que souvent il connaît mieux l'extérieur, va prendre l'initiative de l'innovation, souvent de façon très individuelle. Dans cette phase, la participation effective est faible. On voit plutôt le leader justifier ses actions et se prêter à un contrôle, que discuter réellement le fond du changement introduit. La plupart des groupements se trouvent encore dans cette phase transitoire, avec une organisation largement dominée par un ou quelques dirigeants "omnipotents".

La phase la plus délicate est à venir. Il s'agit parmi les changements introduits, et ils sont nombreux, de sélectionner ceux qui sont positifs, et parmi ceux-ci, ceux qui, à terme, pourraient faire l'objet d'une appropriation totale du milieu rural, y compris dans leur gestion et leur financement. Il est évident que, dans un milieu qui n'est pas riche, il y aura des choix à faire, vraisemblablement difficiles. Il semble fondamental que ces choix impliquent le plus grand nombre et non plus seulement le groupe dirigeant, et pour cela il faut donner à la base les moyens d'évaluer l'impact de ses activités et des services connexes qu'elle développe : cela suppose une formation largement dispensée dans laquelle l'extérieur a un rôle à jouer car cet investissement primordial ne peut, dans l'état actuel des choses, être assumé par les seuls groupements. Une fois les choix effectués, on peut s'interroger sur le devenir du groupement ; les impératifs de gestion semblent plutôt indiquer une somme de petites structures indépendantes qu'un groupe multifonctionnel à direction forte comme c'est actuellement le cas. Le problème de la pérennité des groupements, souvent posée comme une nécessité, doit être réexaminé à cette lumière ; ils sont actuellement dans une phase cruciale de mise en place d'outils et de services, et se sont organisés pour cette finalité. A terme, ils seront appelés soit à modifier en profondeur leur fonctionnement interne pour prendre un rôle nouveau dans une réflexion collective et prospective, et dans la coordination des activités, soit - pourquoi pas ? - à disparaître pour céder la place à d'autres structures.

Il semble toutefois utile de conserver une structure à condition qu'elle soit réellement collective, qui assure, comme suggéré précédemment, la coordination des activités et la planification afin que la structure reste évolutive. Dans le contexte particulier du Sénégal, il semble en outre important d'établir une double planification : une planification "optimale", dans laquelle les paramètres extérieurs sont considérés comme stables et où il s'agit essentiellement de gérer au mieux les dynamiques internes ; une planification minimale, envisageant des conditions extérieures défavorables, et prévoyant dans ces conditions de sauvegarder les acquis les plus importants. On pense en l'occurrence en particulier aux sécheresses répétitives et aux ravageurs de cultures qui peuvent en quelques jours compromettre les résultats d'une année, et, par delà, du patient travail d'accumulation du milieu rural.



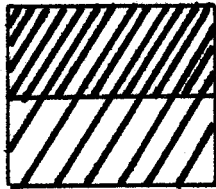


## LOCALISATION DES ORGANISATIONS VISITEES

## LEGENDE

- 1 : Amicale des Agriculteurs du Walo .
- 2 : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance.
- 3 : Entente des groupements associés de l'arrondissement de Koumpentoum.
- 4 : Association Regionale des Agriculteurs de la région de Fatik

## FIGURES



: Zone principale d'activité.

: Zone de définition et d'extension maximale.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEDARD G. : Argent chaud et argent froid.  
Série : cahiers de l'UCI, n°7, avril 1986, 35 pages.
- BELLONCLE G. : Structures villageoises et stratégies de développement. projets coopératifs et projets éducatifs en Afrique noire.  
Archives internationales de sociologie de la coopération, avril-juin 1981, 46 pages.
- BERTRAND G.M. : Mission de consultation sur les banques céréalières.  
ACOPAM, avril 1987, 118 pages.
- CONGAD-INFO n°1, 8 pages, avril 1987.
- DEVELOPMENT ALTERNATIVES, Inc : Midterm evaluation of the community and enterprise development in Senegal.  
juin 1987, 90 pages + annexes.
- ENDA : Initiatives paysannes au Sahel ; s'organiser et lutter contre la fatalité.  
édité par ENDA-Dakar, décembre 1985, 130 pages.
- FONGS : L'épargne et le crédit au niveau des associations paysannes.  
édité par la FONGS, juin 1987, 84 pages.
- GENTIL D. : Les mouvements coopératifs en Afrique de l'ouest : interventions de l'Etat ou organisations paysannes ?  
L'Harmattan, juin 1986, 269 pages.
- GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL : exposé de la politique agricole présenté à la réunion des bailleurs de fonds sur l'agriculture.  
Dakar, mai 1986, 42 pages + annexes.
- GUEYMARD Y. : Méthode de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains.  
Etudes et documents n° 58, ministère français des relations extérieures, décembre 1983, 373 pages.
- LECOMTE B.J. : L'aide par projets ; limites et alternatives.  
édité par l'OCDE, 1986, 147 pages.
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL DU SENEGAL : Plan céréalière : préambule.  
Dakar, juin 1986, 14 pages.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL DU SENEGAL : étude du secteur agricole :

- a) Filières horizontales : - système des prix  
 - crédit agricole  
 - alphabétisation, formation  
 - recherche, vulgarisation  
 - commercialisation, stockage

130 pages

- b) Mise en oeuvre du développement, réinsertion du personnel des SRDR.  
 77 pages

- c) Intrants agricoles.  
 98 pages.

- d) Plan céréalier.  
 60 pages.

- e) Rapport de synthèse  
 165 pages.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DU SENEGAL : documents préparatoires au séminaire sur "le rôle des ONG dans la perspective de l'après-barrage. Saint-Louis, juin 1987.

NOWAK M. : Nouvelles approches en matière d'épargne et de crédit rural pour l'Afrique au sud du Sahara.  
 Notes et études n° 5, CCCE, août 1986, 48 pages.

PROD'HOMME J.P. : Approche organisationnelle des expériences associatives en milieu rural africain ; l'apport de la démarche monographique.  
 Intervention au VIIIème séminaire CIDAD-MESRU, Montpellier, septembre 1987, 23 pages.

PROD'HOMME J.P., SAHUC Ph., SNRECH S., PRIMAUX A.S. : Des conditions d'émergence, de fonctionnement et de pérennité des groupements villageois au Sénégal.  
 Edité par l'INA-PG, mai 1987, 103 pages.

SECRETARIAT D'ETAT A LA DECENTRALISATION DU SENEGAL : Guide de la planification du développement dans les communautés rurales.  
 Edité par le CIEPAC, juillet 1985, 88 pages.